

L'Union européenne - 11ième Fonds européen de développement pour Wallis-et-Futuna

**Évaluation finale du «Programme d'appui à la stratégie
sectorielle de développement numérique de Wallis-et-
Futuna»
(FED/2017/038-908)**

Rapport final

< Version n° 3 - 29-02-2024 >



Ce projet est financé par L'Union
européenne



Un projet mis en œuvre par
AETS

DELEGATION de l'UNION EUROPEENNE

Wallis-et-Futuna

**Évaluation finale du «Programme d'appui à la stratégie sectorielle
de développement numérique de Wallis-et-Futuna»
(FED/2017/038-908)**

Contrat N°300078826

FWC SIEA Lot 2

Infrastructures, croissance durable et emplois

EuropeAid/138778/DH/SER/Multi

Rapport final

Février 2024

Version n° 3 - 28/02/2024

Composition de l'équipe :

Tetiana KORNIEIEVA
Rodrigue DUFAUR

Le contenu de cette publication est la responsabilité exclusive d'AETS et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

Table des matières

SYNTHESE	6
1. PRELIMINAIRE	8
1.1. ÉLÉMENTS CLES DU PROGRAMME A EVALUER	8
1.2. OBJECTIFS DE LA MISSION	9
1.3. PORTEE DE L'EVALUATION	9
1.4. LOGIQUE D'INTERVENTION (ANNEXE 6)	10
1.5. PARTIES PRENANTES	11
1.6 HYPOTHÈSES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET MESURES D'ATTÉNUATION ADOPTÉES	12
2. LES CONSTATS	14
2.1. ANALYSE DES INDICATEURS DE LA MATRICE DU CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME	14
2.2. SYNTHÈSE DES REPONSES AUX QUESTIONS D'ÉVALUATION	15
2.3. BILAN SUCCINCT PAR OBJECTIFS ET THEMES SIGNIFICATIFS	17
2.3.1 Objectif # 1 : Accéder au Très Haut Débit	17
2.3.2 Objectif # 2 : Développer le Territoire en améliorant la santé de la population	22
2.3.3 Objectif # 3 : Valoriser les compétences pour augmenter l'attractivité du Territoire	23
2.3.4 Objectif # 4 : Faire de l'administration un facilitateur de développement	24
2.3.5 Objectif # 5 : Soutenir l'insertion de Wallis et Futuna dans son environnement régional	25
2.3.6 Objectif # 6 : Développer l'économie du Territoire	26
2.3.7 La Gestion des Finances Publiques (GFP) à Wallis et Futuna	27
2.3.8 Rôle, valeur ajoutée et leçons tirées de l'AT	27
2.3.9 Point sur la communication/visibilité	28
2.3.10 Point sur la réduction de la fracture numérique	28
3. ÉVALUATION GLOBALE	30
3.1 PERTINENCE	30
3.2 COHERENCE	30
3.3 VALEUR AJOUTEE DE L'UE	31
3.4 EFFICACITE	31
3.5 EFFICIENCE	31
3.6 DURABILITE	32
3.7 VISIBILITE ET COMMUNICATION	32
3.8 IMPACT	32
3.9 QUESTIONS TRANSVERSALES	33
4. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET ENSEIGNEMENTS TIRES	33
4.1 CLUSTER #1 - DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE DANS LE TERRITOIRE	33
4.2 CLUSTER #2 - GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	35
4.3 CLUSTER #3 - COMMUNICATION - VISIBILITE	36
4.4 CLUSTER #4 - ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX	37
4.5 CLUSTER #5 - GESTION	37
5. ANNEXES	41

Tableau d'acronymes et d'abréviations

AB	Appui budgétaire ou Aide budgétaire
ABS	Aide budgétaire sectoriel
ADSL	<i>Asymmetric Digital Subscriber Line</i> (liaison numérique asymétrique)
AFD	Agence Française de Développement
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
Arcep	Autorité de régulation des communications électroniques
ASN	Alcatel-Lucent Submarine Networks
AT	Assistance Technique
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CCIMA	Chambre de commerce et d'industrie, des métiers et d'agriculture
Cerema	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CF	Convention de Financement
COFIL	Comité de pilotage
Covid-19	<i>Coronavirus disease 2019</i> (maladie à coronavirus 2019)
CR	Compte rendu
DEC	Direction de l'enseignement de catholique
DGOM	Direction générale des outre-mer
DTA	Dispositions administratives et techniques
DUE	Délégation de l'Union européenne
EE	Equipe d'évaluation
ENT	Espace numérique de travail
FAI	Fournisseurs d'accès internet
FCR	France Câbles et Radio
FED	Fonds européen de développement
FEI	Fonds Exceptionnel d'Investissement
FEJ	Fond d'Expérimentation à la Jeunesse
FFTE	<i>Fibre To The Enterprise</i> (Fibre jusqu'à l'entreprise)
FFTH	<i>Fibre To The Home</i> (Fibre jusqu'au domicile)
FOM	Fonds outre-mer
GFP	Gestion des finances publiques
I	Indicateur
IP	Internet Protocol (Protocole internet)
LI	Logique d'intervention
CEP	Cadre d'évaluation de la performance
CJ	Critères de jugement
CL	Cadre logique
DSP	Délégation de service public
DU	Diplôme Universitaire
MOM	Ministère des outre-mer
NZ	<i>New Zealand</i> (Nouvelle-Zélande)
OCB	Organe de Commande type B (type de commutateur téléphonique)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OG	Objectif global
OPT-NC	l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie
OS	Objectif spécifique
OT	Office du tourisme
MIJ	Maison d'insertion des Jeunes

NTIC	Nouvelles technologies de l'information de la communication
PASSDNWF	Programme d'appui à la stratégie sectorielle de développement numérique de Wallis-et-Futuna
PD	Produit direct
PE	Produit escompté
PEFA	Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière
PI	Produit induit
PIA	Programme d'investissements d'avenir
PPI	Plan pluriannuel d'investissement
PTOM	Pays et territoire d'outre-mer
RFO	Radio France outre-mer
ROM	<i>Results Oriented Monitoring</i> (Monitoring axé sur les résultats)
Q	Question
QE	Questions d'évaluation
SCOPPD	Service de coordination des politiques publiques et du développement
SIG	Système d'information géographique
SPT	Service des postes et télécommunications
SSCC	<i>Samoa Submarine Cable Company</i> (Compagnie des câbles sous-marins du Samoa)
SSDN	Stratégie sectorielle de développement numérique
STIDD/STI2D	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
TdR	Termes de référence
TF	Tranche fixe
THD	Très haut débit
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TV	Tranche variable
TP	Travaux publics
UE	Union européenne
UnWF	Université numérique de Wallis et Futuna
VoIP	<i>Voice over IP</i> (Voix sur IP)
USA	<i>United States of America</i> (Etats-Unis d'Amérique)
Wi-Fi	Réseau local sans fil

Synthèse

Le présent document constitue le rapport final de l'évaluation finale du « Programme d'appui à la stratégie sectorielle de développement numérique de Wallis-et-Futuna » (FED/2017/038-908) (PASSDNWF) financé par le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) de février 2016 à ce jour, avec un accent mis sur les résultats du programme et leur contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). L'évaluation s'est déroulée de novembre 2023 à février 2024.

L'objectif général du programme est le désenclavement territorial par la voie numérique et, par conséquent, le développement socioéconomique du territoire et sa meilleure insertion dans son environnement régional. Budget total du PASSDNWF est 20 160 000 €.

La Stratégie Sectorielle de Développement Numérique (SSDN) poursuit six objectifs, déclinés eux-mêmes en objectifs spécifiques et en actions :

- Objectif # 1 : Accéder au Très Haut Débit
- Objectif # 2 : Développer le Territoire en améliorant la santé de la population
- Objectif # 3 : Valoriser les compétences pour augmenter l'attractivité du Territoire
- Objectif # 4 : Faire de l'administration un facilitateur de développement
- Objectif # 5 : Soutenir l'insertion de Wallis et Futuna dans son environnement régional
- Objectif # 6 : Développer l'économie du Territoire

L'approche de l'évaluation était basée sur la consultation approfondie de la documentation ainsi que la consultation extensive des parties prenantes par le biais d'entretiens face à face pendant la visite sur le terrain et en ligne pendant la phase intermédiaire et la phase de synthèse. L'analyse des données était faite selon la méthode de triangulation qui permet d'établir l'exactitude de l'information en comparant deux ou plusieurs types de points de vue indépendants sur les sources de données portant sur les mêmes résultats.

Sur la base de l'analyse, l'EE a tiré les conclusions suivantes.

La pertinence du programme est élevée, notamment au vu de l'éloignement géographique du territoire et des besoins de développement local afin d'enrayer l'exode de la population. Le programme a apporté des avantages supplémentaires à ce qui aurait résulté des interventions des États membres, surtout la France qui assure le financement du Territoire.

Le Programme est très cohérent car le numérique est un socle pour le développement du territoire et de ses autres stratégies. Il permet l'inclusion dans d'autres programmes et initiatives régionales.

La valeur ajoutée de l'UE est très élevée car il y a peu d'autres sources de financement (hors Etat français) et de nombreux résultats n'auraient pas pu être atteints sans l'investissement initial mis dans la SSDN.

L'efficacité du programme est assez élevée. La conception du programme et la logique d'intervention étaient cohérentes. Si la plupart des résultats et des réalisations ont été atteints, certains résultats parfois nécessitent une attention particulière pour être pleinement achevés (objectif n°1). Le déploiement de la fibre n'en n'est qu'à 20% d'avancement sur le territoire et les tarifs des abonnements internet sont très élevés, ce qui induit la percée sur le marché de la concurrence extérieure. D'une manière générale, le programme affiche des résultats efficaces en ce qui concerne la fourniture de l'aide de l'UE. Le choix de la modalité d'exécution était logique pour atteindre ces objectifs avec une bonne diversification des secteurs sélectionnés.

L'efficience ne soulève pas de problèmes majeurs. La gestion du programme, y compris la gestion financière et la gestion des risques, était efficace. La politique est suffisamment pertinente et crédible, et des avancées satisfaisantes dans la mise en œuvre de la politique ont été réalisées, ce qui permet de considérer que les objectifs du contrat d'appui budgétaire seront atteints en grande

partie. La GFP a été fortement soutenue par le projet d'assistance technique (AT) qui faisait partie du programme. La stratégie et le programme ont contribué à réduire la fracture numérique (accès et usage) entre les populations vulnérables ou désavantagées.

La durabilité du programme est élevée, mais certaines activités doivent être améliorées pour obtenir des résultats encore plus pérennes (renforcement des capacités des parties prenantes locales, augmentation du personnel concerné, recherche d'investissements supplémentaires, etc.).

L'impact jusqu'à présent est prometteur. L'obtention d'un impact durable et à long terme dépendra de la mise en œuvre des processus, des systèmes et des capacités développées par la SSDN. Le programme a eu un impact positif sur l'avancement et la poursuite du dialogue entre l'UE et le Territoire.

Certaines questions transversales n'ont pas été complètement prises en compte au début de l'élaboration de la stratégie, en particulier le genre. À part quelques exceptions, la visibilité de l'UE a bien été respectée. La communication sur les résultats et sur le soutien de l'UE a été satisfaisante, avec un bon nombre d'activités de communication.

L'équipe a élaboré une liste de recommandations présentées dans ce rapport, réparties en cinq clusters : Développement du numérique dans le territoire ; GFP ; Communication – visibilité ; Éléments transversaux ; Gestion.

Les plus importantes d'entre elles sont les suivantes :

- Conserver la modalité d'appui budgétaire et combiner les outils d'AT et de jumelage en son sein via le budget d'aide complémentaire. Proposer au Territoire le recours à d'autres instruments comme le TAIEX (budget additionnel à l'AB), sur base de besoins identifiés et en cohérence avec l'AB en cours.
- Ne pas mettre en place de budget annexe pour la gestion des fonds des futurs AB. Finaliser les actions en cours de dématérialisation des factures au niveau d'Astre GF et en assurer la gestion du changement. Actualiser le suivi du plan d'action prioritaire de la GFP du Territoire afin de le réviser et d'en produire une nouvelle version.
- Pour accroître l'efficacité et la durabilité du soutien à la communication stratégique, l'UE devrait envisager des projets qui couvriraient et financeraient mieux la formation, la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions menées (prévoir au sein de la stratégie tourisme une dimension communication, et la possibilité qu'une partie des financements de AB puissent être orientés sur cela).
- Adopter une stratégie pour faire face à la concurrence (Starlink).
- Augmenter la coopération avec d'autres bailleurs ou projets (jumelages, TAIEX), notamment dans les domaines de l'éducation, de la télémédecine, du tourisme, des statistiques etc.
- Accentuer la visibilité des actions de l'UE auprès du grand public (participation à des émissions de radio ou de télévision de grande audience afin de faire de la vulgarisation au sujet des appuis de l'UE, diffuser des spots d'informations réguliers).
- Améliorer la prise en compte des spécificités locales dans l'élaboration des initiatives futures. Faire l'objet d'un audit externe régulier et ROM des projets, ce qui permettrait de mieux formuler un avis final sur l'efficacité de l'ensemble de l'aide de l'UE. Il faudrait également prévoir l'évaluation à mi-parcours des programmes.
- Les capacités des parties prenantes devraient être encore renforcées. Une analyse des besoins de renforcement de capacités doit être effectuée en début de programme et pourra se faire sous forme d'AMO, d'AT, de recrutement ponctuel ou pérenne par le Territoire.
- Améliorer la gestion des ressources humaines au sein des différents services pour essayer notamment d'atténuer les effets de la rotation des personnels. Organiser des formations pour mettre en place les compétences techniques nécessaires à la pérennisation des actions mises en œuvre et à la gestion du changement.
- Définir les mécanismes d'organisation interne au Territoire et de dialogue politique avec la commission européenne afin qu'ils soient maintenus tout au long du programme, même en cas de changement d'intervenants.

1. Préliminaire

1.1. Éléments clés du programme à évaluer

Cette évaluation prendra en compte les interventions du Programme d'Appui à la Stratégie Sectorielle de Développement Numérique de Wallis-et-Futuna (PASDDNWF) financées par le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) (Convention de Financement (CF) n° FED/2017/038-908), financées entre 2018 et 2022.

Cette évaluation prendra en compte les interventions du Programme d'Appui à la Stratégie Sectorielle de Développement Numérique de Wallis-et-Futuna (PASDDNWF) financées par le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) (Convention de Financement (CF) n° FED/2017/038-908), financées entre 2018 et 2022.

Ce rapport a été élaboré sur la base de :

- L'examen de la documentation sélectionnée, fournie par la Délégation de l'Union européenne (DUE) pour le Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Nouméa) et la préfecture de Wallis et Futuna ou accessible au public (sites internet, etc.).
- Réunions avec les parties prenantes en ligne pendant la phase intermédiaire et la phase de synthèse.
- Visite sur le terrain (09-19 janvier 2024).

La Stratégie Sectorielle de Développement Numérique¹ (SSDN) s'est inscrite localement dans le cadre de la Stratégie de développement durable du Territoire 2017-2030, remplacée ensuite par la Stratégie de convergence de Wallis et Futuna (2019-2030). Le désenclavement numérique des îles Wallis et Futuna étant l'une des composantes des différents objectifs poursuivis, notamment la formation, le désenclavement ou encore le développement économique du Territoire.

La CF pour ce programme a été signée en mars 2018 mais le premier décaissement d'appui budgétaire effectué en 2018 est lié à la période 2016-2017 de mise en place de la stratégie de référence. La période à évaluer commence donc en février 2016.

Budget du PASDDNWF (incluant ses avenants) :

Composantes PASDDNWF	Financement (100% UE)
Appui budgétaire : Contrat de réforme sectorielle	19 000 000 €
Appui complémentaire : Assistance Technique (AT)	400 000 €
Évaluation (mi-parcours et finale) - Audit	200 000 €
Réponse Covid-19 ²	560 000 €
Total :	20 160 000 €

Les principales activités prévues dans le cadre de ce programme visaient à renforcer le cadre légal et réglementaire pour l'adoption et l'utilisation des technologies numériques de façon à assurer l'adoption et l'application effectives des textes et lois nécessaires sur les TIC (lois relatives à la

¹ Lien de téléchargement : [ici](#)

² Déblocage des fonds accordé le 21/12/2020 afin de financer les différentes mesures de lutte contre l'épidémie (Fonds de solidarité aux entreprises, aides financière d'activité partielle, etc.),

protection de données privées, protection des mineurs en ligne et cybercriminalité, transactions électroniques et paiements sécurisés, télétravail, signature électronique etc.).

Le Territoire a aussi bénéficié d'un appui complémentaire sous forme d'une AT afin de renforcer les capacités du Service de Coordination des Politiques Publiques et du Développement (SCOPPD) - point focal pour la coopération avec l'UE - dans leur rôle de coordination de la mise en œuvre de la stratégie numérique, le suivi des actions et la formulation de recommandations, la préparation des rapports d'avancement par le comité de pilotage et des groupes de travail thématiques, la collecte et l'analyse des données liées aux indicateurs de la Logique d'Intervention (LI) et à ceux relatifs aux paiements des tranches fixes et variables.

1.2. Objectifs de la mission

La mission a pour but d'effectuer l'évaluation finale du PASSDNWF de février 2016 à ce jour, avec un accent mis sur les résultats du programme et leur contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Pour rappel, les ODD concernés par le programme sont :

- Objectif n°8 (principal) - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- Objectif n° 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ;
- Objectif n° 4 - Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

La mission s'efforcera donc plus précisément :

- d'évaluer de façon globale et indépendante la performance du programme dans l'atteinte de ses différents niveaux de résultats en rapport aux objectifs fixés ;
- d'analyser les raisons ayant permis l'obtention desdits résultats ;
- de tirer les principales leçons, orientations et recommandations pour améliorer d'éventuelles initiatives futures.

Cette évaluation permettra :

- d'analyser l'intensité et la nature des effets positifs ou négatifs de l'appui budgétaire en matière de développement numérique sur le territoire ;
- de recenser les besoins post 2023 dans le secteur ;
- d'instruire la mise en œuvre des opérations des futurs appuis budgétaires de l'UE à Wallis et Futuna ;
- d'identifier les points d'améliorations pour l'UE afin de maximiser l'impact de ses prochains appuis budgétaires.

1.3. Portée de l'évaluation

L'EE reconstruira la Logique d'Intervention (LI) de du programme pour refléter une vision mise à jour et partagée de la chaîne de résultats initiale qui sous-tend l'intervention. L'évaluation abordera les liens de cause à effet entre les cinq niveaux de la LI : intrants, produits directs, produits indirects, résultats et impacts, et analysera l'action à travers certains cinq critères définis ci-après. L'EE examinera pourquoi, si et comment les différents niveaux de résultats obtenus sont liés directement ou indirectement à l'intervention de l'UE.

L'évaluation portera notamment sur :

- Les années 2016 - 2023, incluant la période de mise en place de la stratégie de référence ;
- La globalité de l'intervention (préparation et conception des différentes composantes du PASDDNWF (appui budgétaire proprement dit, AT, etc.) ;
- Cinq des six critères du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) [pertinence, cohérence, efficacité, efficience, durabilité] ainsi qu'un critère spécifique à l'UE [valeur ajoutée de l'UE] ;
- Les niveaux 1, 2 et 3 de la LI de façon détaillée et les niveaux 4/5 de façon générale ;
- La coordination avec i) la stratégie de l'UE dans la région et ii) d'autres politiques de l'UE et les actions des Etats membres en matière de numérisation et de développement territorial.

Au cours de son évaluation, l'EE examinera également dans quelle mesure les questions de genre, d'environnement, de changement climatique et les ODD ont été prises en compte, et si le principe de « ne laisser personne de côté » et l'approche fondée sur les droits de l'homme ont été efficacement suivis dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du programme. Enfin, l'évaluation portera sur la visibilité du soutien de l'UE.

En vue d'éclairer la conception des futures interventions de l'UE en matière de numérisation à Wallis et Futuna, elle identifiera les facteurs ayant un effet favorable ou défavorable sur l'obtention de résultats. Les aspects spécifiques à évaluer pourraient inclure :

- La livraison des résultats du programme ;
- La réponse aux besoins des parties prenantes ;
- La performance de l'équipe de gestion et de l'exécutant, et leur capacité à s'adapter aux conditions changeantes ;
- Les mécanismes de gouvernance du programme ;
- Les éléments innovants du programme et mesure dans laquelle ils sont appliqués/promus.

1.4. Logique d'intervention (Annexe 6)

La LI du programme repose principalement sur le fait que le numérique est directement lié de l'amélioration et la diversification de l'offre et la qualité des services de santé et d'éducation, de la formation professionnelle, de la simplification démarches administratives, de l'insertion du territoire dans son environnement régional et du développement du secteur privé.

A travers le renforcement de la connectivité du territoire via son raccordement au câble numérique permettant un accès au Très Haut Débit (THD), le programme vise à favoriser l'intégration régionale de Wallis et Futuna, à le rendre plus attractif aux entreprises extérieures et à favoriser la création d'activités économiques locales. Les atouts spécifiques du territoire pourront alors être valorisés et amener les entreprises à faire le choix de s'implanter et de se développer à Wallis et Futuna. Aussi, la mise en service d'une solution de connectivité THD permettra aux habitants d'accéder à de nouveaux services, notamment les services publics dans les domaines de la santé, de l'éducation, et de la formation professionnelle.

Les documents de la CF du PASDDNWF³ et notamment ses Dispositions Techniques et Administratives (DTA) sont très bien conçus et permettent de reconstituer clairement la LI du programme qui constituera la base de l'évaluation. Ils suivent parfaitement la structure de la SSDN mais l'on peut noter par endroits une appellation différente des éléments de la chaîne de résultats entre le corps du document et ses annexes ou entre la SSDN et la CF :

³ Ces documents découlent directement du document de programmation de Wallis et Futuna de l'allocation territoriale au titre du 11^{ème} FED du 16/02/2018.

- Dans la version initiale de la CF on parle d'abord d'un Objectif global (OG) et de 6 Objectifs Spécifiques (OS)⁴. Pour chacun des OS il est décrit un Produit Escompté (PE) en p.9 du pdf de la version initiale de la CF.
- Ces 6 OS de la CF se transforment par endroits en Objectifs « tout court », tels que mentionnés dans le texte de la SSDN⁵.
- Le CEP des DTA révisés de la CF comporte la chaîne de résultats la plus détaillée avec l'arborescence suivante : « Objectifs », « Résultats », « Objectifs Spécifiques », « Actions ». Il comporte donc un niveau intermédiaire additionnel de Résultats et un dernier niveau de détail d'Actions par rapport au texte de la SN qui lui ne comporte que les Objectifs et les OS.
- Le CEP en annexe 3 de la version initiale de la CF n'a pas le même format et moins de détails que le CEP des DTA révisés suite à l'avenant 3 de la CF mais on y retrouve au moins les correspondances de niveaux suivantes : OS CEP initial = Objectifs CEP révisé ; résultats CEP initial = OS CEP révisé.

Ces différences d'éléments de terminologie ne constituent cependant pas des déviations dans la LI entre la SSDN et la CF. Nous présentons dans l'Annexe 6 tout d'abord une représentation graphique de la chaîne de résultats du programme à un niveau macro afin de rappeler de manière synthétique ses objectifs et produits escomptés, puis le tableau de la LI du programme avec ses cinq niveaux tel qu'il est défini à l'annexe VIII des TdR.

Pour rappel le tableau de la LI comporte cinq niveaux :

- Niveau 1 : Intrants de l'Aide Budgétaire (AB)
- Niveau 2 : Produits directs de l'AB : amélioration dans les relations entre l'aide extérieure, le budget national et les processus politiques.
- Niveau 3 : Produits indirects/induits : changements positifs escomptés en ce qui concerne la qualité des politiques publiques, la solidité des institutions du secteur public, la qualité des dépenses publiques (amélioration de l'efficacité des affectations et des opérations), et améliorations de la fourniture des services publics.
- Niveau 4 : Résultats/PE : effets positifs prévus au niveau des bénéficiaires - utilisateurs de services et acteurs économiques - dus à l'amélioration de la gestion de la politique gouvernementale et de la fourniture des services.
- Niveau 5 : Impact : effets positifs prévus sur la croissance économique durable, la réduction de la pauvreté, l'autonomisation des pauvres et l'amélioration de leurs revenus réels, et autres questions et priorités décrites dans le(s) programme(s) d'AB faisant l'objet de l'évaluation.

NB : On retrouve ces cinq niveaux dans la matrice du CL du programme de l'AB évalué (p.22-26 des TdR) ainsi que dans l'appendice des Indicateurs de résultat soit p.21-23 du pdf de la version initiale de la CF, soit p.15-16 du pdf des DTA révisées suite à l'avenant 3 de la CF. Au sens de l'EE, le niveau 3 du tableau de la LI correspond aux Produits Induits (PI) des documents de la CF, et le niveau 4 correspond aux 6 PE de la p.9 du pdf de la version initiale de la CF.

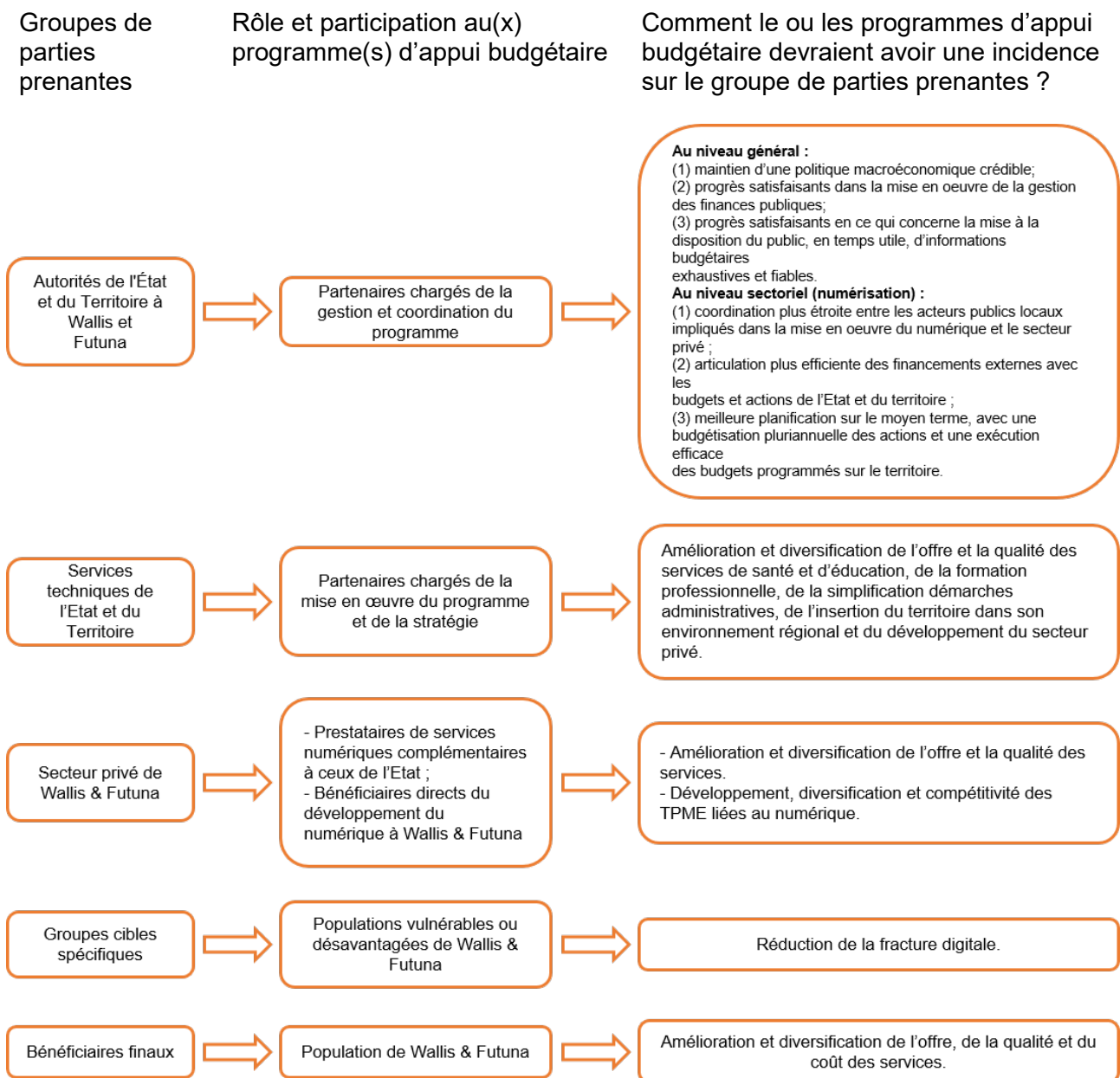
1.5. Parties prenantes

Les principales parties prenantes de cette mission sont les autorités de l'Etat et du Territoire à Wallis et Futuna ; les services techniques de l'Etat et du Territoire ; le secteur privé de Wallis et Futuna (prestataires de services numériques complémentaires à ceux de l'Etat et bénéficiaires directs du

⁴ p.8-9 du pdf de la CF ; p.21-23 (Appendice - Indicateurs de résultat) ; p.36-43 (Annexe 3 - Cadre d'Evaluation des Performances (CEP)) ; p.15-16 du pdf des DTA révisées suite à l'avenant 3 de la CF (Appendice - Indicateurs de résultat) ; p.22-26 des TdR (Matrice du Cadre Logique (CL) du programme d'Appui Budgétaire (AB) évalué)

⁵ p.24-25 du pdf de la CF (Annexe 1 - Indicateurs pour les décaissements des Tranches Variables (TV) ; et aussi p.26-33 du pdf des DTA révisées suite à l'avenant 3 de la CF (CEP) qui est quasiment identique au cadre d'évaluation de la SSDN en p.49-57 de son pdf

développement du numérique); la population de Wallis et Futuna et plus spécifiquement les populations vulnérables ou désavantagées :



Source : élaboré par l'EE

NB : Il y a eu au sein du SCOPPD, des services de l'Etat et de l'Assemblée territoriale de nombreux changements tout au long de la durée de mise en œuvre de la SSDN (changement de chef au SCOPPD en 2018, changement réguliers (tous les ans en moyenne) du Président de l'Assemblée territoriale, changement tous les deux ans du Préfet). Si d'une manière générale ces rotations de responsables ne sont pas favorables à une bonne continuité de gestion, le SCOPPD a pu surmonter ces difficultés et maintenir une bonne efficacité de la mise en œuvre de la SSDN.

1.6 Hypothèses et difficultés rencontrées et mesures d'atténuation adoptées

L'EE peut formuler les hypothèses suivantes :

- Les documents nécessaires sont fournis à l'équipe d'évaluation.
- Disponibilité et implication continue des parties prenantes dans la réalisation des objectifs de la mission.
- Coopération continue et efficace garantie entre les principales parties prenantes et les experts.
- Toutes les activités sont mises en œuvre selon le calendrier établi dans le plan de travail (inclus l'approbation des livrables qui dépend du pouvoir adjudicateur et des gestionnaires de la SN). En cas de facteurs externes graves, une replanification rapide et détaillée est entreprise par le Consortium en pleine coordination avec le bureau des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) de la DUE de Nouméa et le SCOPPD de la Préfecture de Wallis et Futuna pour assurer l'ajustement à toute nouvelle réalité qui pourrait survenir dans la mise en œuvre.

Les activités menées et les informations primaires et secondaires recueillies au cours de la phase de terrain ont permis de fournir des réponses préliminaires à de nombreuses questions d'évaluation. Aucun écart par rapport au plan de travail convenu n'a mis en péril la qualité de l'évaluation. Tous les entretiens ont été instructifs, ouverts et fructueux. Plusieurs réunions supplémentaires ont été organisées grâce au soutien du SCOPPD, alors qu'elles n'étaient pas prévues au départ (population locale etc.).

L'EE a également constaté que la rotation des cadres de l'administration ou de l'Assemblée territoriale (par exemple, la nomination d'un nouveau préfet tous les deux ans, l'élection du président de l'Assemblée territoriale tous les ans) ne facilite pas la continuité des actions menées ou des orientations prises dans le cadre du programme.

Au cours des entretiens, il a parfois été difficile d'obtenir des informations sur les premières années de mise en œuvre la stratégie car certaines des personnes rencontrées n'ont été nommées à leur poste qu'en fin d'implémentation. On peut relever par exemple l'arrivée très récente du nouveau Directeur de l'hôpital de Wallis, du Directeur des services de l'Agriculture, de la responsable des services des Travaux Publics, etc.). Dans certains cas leurs collaborateurs ou adjoints ont pu répondre aux questions, mais ces derniers n'étaient pas toujours là.

Les évaluateurs ont également noté que certaines questions transversales n'ont pas été complètement prises en compte au début de l'élaboration de la stratégie, en particulier le genre.

Pour atténuer les risques susmentionnés, l'équipe est restée en contact permanent avec le SCOPPD.

Tous les entretiens - en ligne et en présentiel - ont été menés conformément aux lignes directrices éthiques, les droits des personnes à fournir des informations en toute confidentialité ont été pleinement respectés. Aucune personne n'a refusé de rencontrer les évaluateurs.

Tous les documents pertinents pour la mission ont été analysés conformément au plan. Ces documents, combinés aux entretiens, ont permis d'obtenir une bonne vue d'ensemble du programme de soutien global et des interventions individuelles.

Comme noté dans les TdR, le critère d'évaluation relatif à l'impact est exclu de l'évaluation compte tenu du type d'évaluation, qui se situe au niveau de l'intervention et ne comprend donc pas d'évaluation des résultats et des incidences à long terme du ou des programmes. Il en va de même pour le critère de visibilité. Néanmoins, les évaluateurs ont proposé de couvrir brièvement l'impact et la visibilité dans l'évaluation.

2. Les constats

2.1. Analyse des indicateurs de la matrice du cadre logique du programme

L'EE a examiné la matrice du cadre logique du Programme d'AB à la SSDN (Annexe 11). Sur la base des indicateurs mis à jour, les experts peuvent conclure à une amélioration pour la grande majorité des interventions.

Le ralentissement du déclin de la population, en particulier dû à l'exode de la population vers l'extérieur : D'après le service des statistiques, une baisse de la population est attendue en 2023, mais moins sévère qu'auparavant.

Le nombre d'abonnements à internet - fixes et mobiles (indicateur n°1 de tranche variable) a augmenté de manière significative chaque année (de 1 878 en 2018 (1 431 Fixe 447 Mob.) à 3 161 en 2023 (1 836 Fixe 1 325 Mob.).

Le nombre d'actes de télémedecine réalisés à Wallis et à Futuna (indicateur n°2 de tranche variable) a augmenté considérablement entre 2018 et 2020 (de 60 à 1200), avant de diminuer en 2022 (350). Cela peut s'expliquer par la pandémie et l'isolement de l'île qui en a résulté, avec pour conséquence l'arrêt de l'approvisionnement en matériel nécessaire.

Le nombre de personnes formées sur le Territoire grâce à la e-formation (indicateur n°3 de tranche variable) a d'abord fortement augmenté (de 10 en 2018 à 60 en 2020), puis est resté à peu près au même niveau avec des fluctuations mineures (30 en 2021 ; 41 en 2022 et 35 en 2023).

Pourcentage de démarches administratives de l'Etat et du Territoire identifiées comme pertinentes dématérialisées : depuis le 1er janvier 2021, la chaîne comptable et financière de l'Etat est totalement dématérialisée ; dématérialisation des bons de commande pour le Territoire depuis septembre 2023 ; dématérialisation des factures prévue pour mai 2024.

Nombre d'emplois déclarés dans le secteur des NTICs (indicateur n°4 de tranche variable) : en 2021, l'ensemble des emplois déclarés dans le secteur du numérique ont été préservés sur toute l'année 2022. Les diverses parties prenantes aux recensements des patentés n'ont enregistré aucune nouvelle patente durant l'année 2022 dans le secteur du numérique.

Nombre d'organisations régionales dans lesquelles le Territoire est représenté, a augmenté mais avec une faible marge de 4 en 2018 à 5 en 2019 et 6 en 2020.

Produits induits :

1.1 Politique de service universel des télécommunications adoptée : La politique de service universel des télécommunications a été adoptée.

1.2 L'observatoire des TIC est mis en place : Une section « Observatoire des NTICs » est créée en tant que section du STSEE en 2018.

2.1, 3.1 et 5.1 Publication du budget voté : Publication du budget voté sur internet.

4.1 Nombre de réunions du comité de pilotage de la stratégie numérique : Deux réunions COPIL/ an se sont tenues (hors cas exceptionnel).

Produits directs :

1.1 Le montant des fonds d'aide extérieure mis à disposition du budget du Territoire :

- 12 millions d'euros versés en 2018 ;
- 2 millions d'euros versés en 2019 ;
- 4,06 millions d'euros versés en 2020 (impact Covid-19) ;
- 1,5 millions d'euros versés en 2021 (impact Covid-19).

2.2. Synthèse des réponses aux questions d'évaluation

Dans l'ensemble, cette évaluation a conclu que la LI du programme colle parfaitement aux objectifs de la SSDN et sa conception originelle est adaptée. La pertinence du programme est restée relativement élevée tout au long de la période de mise en œuvre, y compris pendant la période COVID. Le choix de la modalité d'exécution était logique pour atteindre ces objectifs car la quasi-totalité des services du Territoires étaient impliqués dans la mise en œuvre du programme : le fait d'avoir une gestion administrative simplifiée du budget octroyé par rapport à une exécution en Régie par exemple a permis une efficacité accrue de la réalisation des actions. De plus, avec une bonne coordination du SCOPPD et grâce à l'apport de l'Assistance Technique, les différents services ont pu monter en compétence dans la gestion de leurs actions, que ce soit en termes de gestion financière ou en matière de suivi et de reporting, qui se traduit dans la qualité des RAE réussis.

Toutes les activités du programme ont été développées sur la base d'évaluations des besoins aux niveaux national et local et alignées sur les priorités identifiées. La SSDN, initialement prévue pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 31 décembre 2021 a été prolongée de deux années supplémentaires pour tenir compte de la période difficile de COVID-19, des retards dans la réalisation des activités et orienter le dernier décaissement européen attendu. L'impact négatif du confinement strict sur le fonctionnement des services, l'activité des entreprises et l'exécution de la dépense et recette publique s'est avéré notable mais les équipes ont su s'adapter pour terminer les actions post-COVID.

La politique est suffisamment pertinente et crédible, et des avancées satisfaisantes dans la mise en œuvre de la politique ont été réalisées, ce qui permet de considérer que les objectifs du contrat d'appui budgétaire seront atteints en grande partie. Les perspectives de développement numérique sont poursuivies par le Territoire à moyen et long termes. Les actions sont fixées dans différentes stratégies sectorielles de Wallis et Futuna.

Cinq des six objectifs de la SSDN ont été atteints. L'exception est l'Objectif # 1 : Accéder au Très Haut Débit. Le déploiement de la fibre n'en soit qu'à 20% d'avancement sur le territoire. Malgré cela, l'arrivée du câble numérique sous-marin et l'augmentation de la bande passante en entrée du territoire a permis tout d'abord de pouvoir accéder à un débit suffisant pour pouvoir utiliser la plupart des services proposés (consultation de sites commerciaux, achats en ligne, accès à des ressources numériques dans l'enseignement, possibilité de se former à distance, facturation en ligne, etc.). L'objectif de 1 880 abonnés à internet (fixe et mobile) était atteint à fin décembre 2018 pour atteindre 2770 abonnements en 2020 et xxx abonnements en 2023. Les statistiques du nombre d'abonnés à l'internet fixe ou mobile montrent une progression constante tout au long de la mise en œuvre du programme, et notamment sur la partie mobile, il est donc clair que de plus en plus de wallisiens et futuniens accèdent à internet et utilisent donc les services disponibles en ligne.

Les changements notables pour la population induits par la numérisation des services comptables et administratifs des autorités territoriales sont en général bien perçus avec l'accélération dans le traitement des dossiers de patentes par exemple, la digitalisation des processus de passation de marchés et de facturation, la possibilité de passer des certifications et des diplômes à distance, la télémédecine, etc.

L'action du programme spécifiquement orientée pour donner accès au THD aux populations vulnérables ou désavantagées n'a pas encore été concrétisée car le déploiement de la fibre optique n'est pas encore complété, mais le tarif social proposé paraît abordable et devrait permettre aux plus démunis d'accéder à internet. Les actions à mener pour pérenniser cette situation sont de revoir la politique tarifaire du SPT (seul FAI du Territoire) qui semble actuellement trop élevé au regard de la concurrence de Starlink, le Territoire, au nom du service public, doit proposer des prix plus bas et un débit plus élevé à ses administrés, et potentiellement plus de services, dès que possible (voix sur IP, etc.).

La mise en œuvre de l'exécution de la SSDN a posé les bases de la mise en place possible de nombreux services digitalisés, qui n'étaient pas envisageables avant. Les formations, forums et aides proposés au secteur privé a permis de sensibiliser les entrepreneurs aux nouvelles opportunités offertes par le numérique et ils devraient en profiter dans les années à venir, notamment dans le secteur du tourisme. Le renforcement des capacités de l'Administration supérieure s'est décliné selon les actions suivantes :

- Accessibilité des archives territoriales ;
- Développement d'un système d'information géographique ;
- Dématérialisation du traitement des factures ;
- Equipements du service d'incendie et de secours du Territoire ;
- Création d'une plateforme recherche-emplois ;
- Etude sur la mise en place d'une plateforme SIG.

Ce programme est cohérent avec les programmes précédents et futurs financés par l'Union européenne dans le Territoire. Dans le cadre des 9ème et 10ème FED territoriaux, la coopération entre le Territoire et l'UE a porté sur le désenclavement des îles Wallis et Futuna à travers le renforcement de la desserte maritime et des infrastructures portuaires. Cette coopération s'est poursuivie dans le cadre du 11e FED territorial avec un soutien au désenclavement et au développement du secteur numérique sous la modalité de l'appui budgétaire avec un cofinancement de la stratégie sectorielle de développement numérique des îles Wallis et Futuna. Le développement socio-économique étant le seul biais par lequel ralentir l'exode de la population, le Territoire souhaite faire émerger de nouveaux vecteurs de croissance économique et valoriser les travaux de désenclavement réalisés ces dernières années. S'inscrivant parfaitement dans la Stratégie de convergence des îles Wallis et Futuna 2019-2030, les autorités locales souhaitent que le prochain secteur de concentration vienne appuyer le développement socio-économique durable et inclusif du Territoire en soutenant notamment le tourisme durable.

Le programme a globalement soutenu un dialogue entre l'UE et le territoire et a eu des résultats positifs. Le principal résultat est que la DUE a lancé la formulation du futur programme à Wallis et Futuna en soutenant le domaine du tourisme. Cette programmation s'inscrit dans le cadre de la stratégie de coopération de l'UE dans la région Indo-Pacifique, dont les PTOM sont parties prenantes, notamment, dans son domaine prioritaire de la transition verte. En outre, le programme contribuera directement à la stratégie "Global Gateway", puisqu'il ciblera des domaines clés tels que le désenclavement (connexion numérique et transports), l'atténuation du changement climatique et la résilience, ainsi que la formation de qualité.

Le programme a apporté des avantages supplémentaires à ce qui aurait résulté des interventions des États membres, surtout la France qui assure le financement du Territoire, en permettant un investissement massif et rapide dans le numérique avec notamment la mise en place de toute l'infrastructure nécessaire à la mise en place de la fibre optique. Le Territoire a sollicité à la fin de l'année 2022 la Direction générale des Outre-mer pour qu'une étude soit financée dans le cadre du Fonds Outre-mer et lancée pour renforcer la connectivité internationale du Territoire pour sécuriser la liaison internationale, prévoir l'autonomie de Futuna et envisager la poursuite de la connectivité à horizon 2030. Des discussions ont donc été engagées depuis 2022 entre le Territoire, la DGOM et l'AFD.

Il y a un bon niveau de complémentarité, notamment en ce qui concerne les questions transversales telles que l'environnement et le changement climatique. Par exemple, Wallis et Futuna participe au projet Kiwa. Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet «Adaptation au changement climatique basée sur les écosystèmes du Pacifique (PEBACC)», financé par l'Initiative Internationale sur le Climat (IKI) et mis en œuvre par le Secrétariat du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE).

La GFP a été fortement soutenue par le projet d'AT qui faisait partie du programme. L'AT du programme a permis de former les agents territoriaux aux mécanismes de l'AB et à la GFP, et de produire un projet de plan d'amélioration de la GFP et d'initier un processus de priorisation et de planification des actions dans le domaine de la GFP. Ce plan et le tableau de suivi associé constituent un outil de renforcement des capacités institutionnelles du territoire pour suivre et piloter l'amélioration de la GFP. Au niveau opérationnel, le plan souligne l'importance de mieux utiliser les compétences existantes sur le territoire au travers notamment de l'établissement d'une convention de partenariat entre les services de la DLFIP et de l'Ordonnateur, la nécessité de décliner les indicateurs du Service Finances suivis actuellement sur le financement État au niveau des budgets du Territoire, et l'opportunité que constitue la transformation numérique que connaît le territoire pour pouvoir mettre en œuvre un plan d'e-formation et de coaching pour les acteurs de la gestion budgétaire auprès de structures spécialisées dans la gestion des collectivités locales.

Il est difficile d'identifier des changements significatifs sur les éléments transversaux étant donné qu'ils n'ont que très peu été pris en compte dans la définition des actions et des indicateurs de suivi du programme. Il

n'y a pas de résultats ou de produits spécifiques liés à l'intégration de la dimension de genre. D'une manière générale les équipements financés par le programme serviront à tous sans qu'une discrimination particulière n'intervienne dans leurs usages. Le bémol à apporter ici est celui de la cherté de l'offre internet qui n'est pas à l'avantage des foyers modestes, mais une action ciblée est prévue à l'endroit de ce public, qui pourra être mise en place lorsque le déploiement de la fibre aura repris. Les résultats des questionnaires, ainsi que les réunions avec la population locale au cours de la phase sur le terrain, laissent entrevoir des changements majoritairement positifs dans l'ensemble.

Comme demandé dans les TdR à l'annexe V (structure des rapports), les réponses détaillées à chaque question d'évaluation sont présentées en annexe n° 4 de ce rapport.

2.3. Bilan succinct par objectifs et thèmes significatifs

2.3.1 Objectif # 1 : Accéder au Très Haut Débit

Ce premier objectif de la SSDN est le plus important car il consiste à mettre en place le socle nécessaire pour la réalisation des autres objectifs. En effet, sans connexion à internet avec un débit suffisant, les services et usages qui voulaient être mis en place ne peuvent pas voir le jour. C'est de fait l'objectif qui pèse le plus dans le budget du programme et celui qui cristallise aujourd'hui toutes les tensions parce que l'accès au THD demeure coûteux par rapport aux tarifs régionaux et que le déploiement de la fibre optique a pris un retard important. De plus, de nouveaux acteurs sont entrés sur le marché avec de nouvelles technologies et proposent des services très attractifs en termes de rapport qualité-prix, comme par exemple la société Starlink⁶. Cette section vise à expliquer les notions de base en rapport au THD et au déploiement de la fibre optique, rappeler les actions menées au cours du programme et faire un état des lieux de la situation actuelle tout en apportant certains éléments de contexte pour aider à mieux appréhender cette dernière.

2.3.1.1 Différence entre THD et fibre optique

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep⁷) définit un accès THD lorsque ce dernier permet d'offrir un débit supérieur ou égal à 30Mb/s : <https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-couverture-internet-fixe-a-haut-et-tres-haut-debit.html>

Cet article décrit aussi les différentes possibilités techniques pour arriver à fournir un tel débit, la fibre optique étant la technologie la plus fiable, la plus évolutive et la plus efficiente afin d'y parvenir. Se référer à l'annexe 12 pour plus d'informations sur le sujet et les solutions mises en place par le Service des Postes et Télécommunications (SPT) à Wallis et Futuna pour atteindre les objectifs de la SSDN en termes de couverture en THD du territoire. Il est à noter que si l'on fait monter en puissance les solutions déjà existantes pour qu'elles puissent fournir du THD, cela ne signifie pas que la population ou les entreprises y aient accès immédiatement. La politique tarifaire en vigueur joue un rôle primordial sur l'accès réel des clients finaux au THD.

2.3.1.2 Orientation vers la fibre optique pour Wallis et Futuna

Des assistances techniques et juridiques ont prouvé la faisabilité et la rentabilité du projet de connexion au projet de câble numérique Tui-Samoa qui allait voir le jour, et ont permis sa concrétisation avec (entre autres) la signature le 25/11/2016 d'un contrat de coopération entre la Samoa Submarine Cable Company (SSCC) et le Territoire pour le déploiement du câble vers Wallis et Futuna. Le coût total du projet s'élève à 10 335 077 €, dont 5 076 430 € sont allés à la SSC et 5 258 647 € à Alcatel-Lucent Submarine Networks (ASN) en tant que fournisseur de la fibre optique et des principaux équipements. Le projet a duré environ deux ans (comme prévu), a été suivi pour le compte du Territoire par le cabinet PolyConseil et le câble numérique Tui-Samoa a été mis en service le 22 avril 2018 à Wallis et le 26 avril 2018 à Futuna.

⁶ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Starlink>

⁷ <https://www.arcep.fr/larcep/nos-missions.html>

Le schéma technique exposé en annexe n° 12 montre que la connectivité internationale de Wallis et Futuna est actuellement assurée de la manière suivante :

- deux bretelles pour relier l'île de Wallis au câble numérique Tui-Samoa qui relie Suva aux Fidji à Apia aux Samoa occidentales. De la capacité a été achetée pour toute la durée de vie du câble Tui-Samoa (2 X 100 Gb/s⁸ vers Fidji et 2 X 100 Gb/s vers le Samoa, dont seulement la moitié de cette capacité est actuellement activée) ;
- la connexion de Futuna passe par l'île de Wallis (Futuna dispose de sa propre bretelle reliant l'île au câble Tui-Samoa mais les flux doivent nécessairement transiter par Wallis) ;
- la connectivité internationale se fait à Suva (Fidji) grâce à une connexion entre le câble Tui-Samoa et le câble Southern Cross (boucle USA/NZ/Australie) avec le signal internet arrivant de Los Angeles. Une capacité de 2 x 1 Gb/s a été achetée sur le câble Southern Cross jusqu'à la fin programmé de son exploitation le 15/10/2030⁹.
- Une connexion satellitaire de secours de 2 Gb/s est mise en place pour pallier les coupures et autres problèmes pouvant subvenir sur les câbles Tui-Samoa ou Southern Cross pour raisons de maintenance programmée ou avaries.

Le calendrier d'approbation du 11ième FED territorial ne coïncidant pas avec les échéances du projet de câble Tui-Samoa, le Territoire a contractualisé le 16 novembre 2016 un prêt de trois ans avec l'Agence Française de Développement (AFD) par convention de crédit de 13 M€ pour le préfinancement du raccordement du Territoire au câble. Le premier déboursement de 12 M€ de l'AB demandé en septembre 2018 et effectué en décembre 2018 a conduit au remboursement anticipé du prêt AFD dans le courant du mois de mai 2019.

2.3.1.3 Déploiement du THD en attendant / en parallèle de la fibre

Dans l'attente du déploiement de la fibre optique, il a été prévu d'assurer la couverture de la population en THD par le biais du réseau 4G Manuia mis en place à la fin de l'année 2015¹⁰.

Un marché à cet effet a été attribué le 24/04/2019 pour un montant 108 131 888 XPF soit 906 145 €. Les travaux, achevés à la fin du mois de novembre 2019 ont permis d'assurer une couverture de 90 % de la population au THD et 77 % du Territoire avec une différence importante selon l'île concernée :

- 97 % de la population et 89 % du Territoire sur l'île de Wallis ;
- 75 % de la population et 58 % du Territoire sur l'île de Futuna.

Afin de mettre fin aux zones d'ombres sur les deux îles, le SPT a présenté son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) portant sur la période 2022-2026 pour un montant total de 891 000 000 XPF soit 7 466 580 €. Les actions concernant le réseau 4G (environ 3 M€ pour : augmentation de capacité pour la data mobile fixe et le RTTH, mise en place de la 4G+, densification du réseau avec ajout de sites) devraient permettre d'améliorer la couverture 4G du Territoire et d'augmenter les débits et le nombre d'utilisateurs sur chaque antenne.

A la fin de l'année 2022, des bornes Wi-Fi publiques ont également été installées et sont opérationnelles dans toutes les antennes du SPT à Wallis (Mua, Hahaké Hihifo) et à Futuna (Leava).

2.3.1.4 Déploiement de la fibre optique

L'annexe 12 présente en son point 1.4.1 tous les éléments techniques nécessaires à la bonne compréhension de cette section.

Le SPT n'ayant aucune expérience préalable en matière de fibre optique, et il s'est appuyé sur l'expertise de l'Office des Postes et Télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC) et du cabinet Polyconseil

⁸ Cette capacité de 100 Gb/s peut paraître énorme pour un si petit territoire, mais c'est un minimum activable pour ce type de câble numérique sous-marin.

⁹ Voir l'annexe 12 pour plus d'informations.

¹⁰ Plus d'informations sont disponibles en annexe 12.

pour les premières estimations liées au chantier de déploiement de la fibre optique. Tous les détails concernant ce chantier sont disponibles au point 1.4.2 de l'annexe 12. Nous ne retiendrons ici que l'essentiel.

Un plan de déploiement THD qui devait s'achever fin 2022 a finalement été adopté lors de la session administrative de l'Assemblée territoriale du mois de juillet 2019 avec un budget revu à hauteur de 4,5 M€ soit 536 992 840 XPF.

Au 31 décembre 2019, les premiers travaux de génie civil pour l'enterrement des dorsales étaient terminés, mais suite aux événements liés au Covid-19, les travaux de génie civil supplémentaires se sont finalement achevés en février 2022 pour Wallis et à la fin du mois de mars 2022 pour Futuna, avec environ 7 mois de retard.

Les travaux de tirage de la fibre optique n'ont finalement pu débuter qu'au début du mois d'août 2020 (5 mois de retard à cause du Covid). Le déploiement n'a pu ensuite se dérouler correctement à cause du confinement imposé en mars/avril 2021. La phase 2 du déploiement qui concerne le tirage de la fibre optique jusqu'aux abonnés finaux a débuté en 2021 mais a avancé lentement depuis lors, dû aux capacités restreintes du SPT (4 agents à Wallis, 1 à Futuna), à son manque d'expérience en la matière, et à une commande initiale de matériel passif basée sur des estimations initiales non vérifiées par la suite et qui se sont avérées insuffisantes.

Un marché a été lancé à la fin de l'année 2022 pour externaliser le déploiement et il a été attribué en avril 2024. Le prestataire ayant débuté les travaux a réalisé l'étude de piquetage qui aurait dû se faire avant la commande initiale de matériel. Une deuxième commande a été passée en novembre 2023 suite aux importants écarts révélés et est attendue pour avril 2024 afin de pouvoir continuer le déploiement, qui est depuis quelques mois à l'arrêt faute de matériel.

À l'heure actuelle, le SPT estime être à 20% de déploiement de la fibre optique sur le Territoire. Lorsque le matériel commandé fin 2023 arrivera, le SPT, avec l'aide des prestataires externes pourra reprendre les travaux de déploiement, et ce dernier devrait être finalisé pour la fin 2025.

2.3.1.5 La concurrence de Starlink

Depuis le mois de juin 2023, un nouvel acteur américain du numérique est arrivé sur le marché : Starlink.

L'abonnement fibre SPT pour un débit de 5 Mb/s est actuellement à 12 500 XPF/mois (voir point suivant), alors que Starlink est à environ 13 500 XPF/mois pour 250 Mb/s, soit 50 fois plus de débit. L'offre Starlink est donc extrêmement concurrentielle, d'autant plus que la population aspire à toujours plus de débit et de connectivité (certaines antennes Starlink sont mobiles).

En fin d'année 2023, le compte était à une trentaine d'antennes reçues via les services postaux par mois en moyenne, tout en sachant que ce nombre n'inclut pas les antennes qui peuvent transiter via les valises des passagers arrivant sur le territoire par avion.

Le problème majeur est que l'argent mis dans les connexions Starlink ne rentre plus dans le budget du SPT et in fine, du Territoire.

Les options possibles pour contrer cette concurrence sont donc :

- L'interdire (c'est en théorie actuellement le cas car pas d'autorisation) ;
- Autoriser les connexions Starlink, mais les taxer ;
- Autoriser les connexions Starlink, mais :
 - baisser drastiquement le prix de la connexion fibre (avec un débit moindre),
 - ou augmenter drastiquement le débit proposé via la fibre (augmenter la bande passante en entrée du territoire) ;
- Mixer les deux options précédentes. Il faut dans tous les cas continuer/accélérer le déploiement de la fibre.

À noter cependant que Starlink n'offre pas (encore) tous les services disponibles sur le Territoire, comme le paiement par carte bancaire ou la téléphonie. L'investissement initial est quand même assez coûteux avec l'achat d'une antenne neuve à 85 000 XPF, à remplacer en cas de panne, mais il est également possible d'acheter des antennes d'occasion.

2.3.1.6 Accès au THD (prix, abonnements et besoins)

Prix :

L'enquête NTIC 2017 montrait qu'à part le manque de besoin, la seconde raison pour laquelle les foyers n'avaient pas de connexion à internet était celle du coût¹¹. Au 1er août 2018, l'Assemblée territoriale a adopté d'une baisse d'environ 21% des tarifs, pour arriver actuellement à¹² :

- 2 Mb/s pour 7 900 XPF/mois
- 5 Mb/s pour 12 500 XPF/mois (rappel : pour un tarif similaire, Starlink offre 25 fois plus de débit)
- 10 Mb/s pour 30 900 XPF/mois
- 20 Mb/s pour 44 000 XPF/mois
- 30 Mb/s pour 61 500 XPF /mois
- 100 Mb/s pour 108 500 XPF /mois

NB : des frais de mise en service de 5 000 XPF s'appliquent (quelle que soit la technologie de connexion).

La logique justifiant la possibilité d'une baisse tarifaire est que le manque à gagner dû à la réduction des tarifs est en principe rapidement compensé par une augmentation du nombre d'abonnements (2 300 clients pour le téléphone fixe, dont 1 300 abonnés internet en 2018 et donc un potentiel de 1 000 abonnements supplémentaires).

L'annexe 12 propose une comparaison tarifaire entre la métropole, la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna dans sa section 1.6.1. Au vu de ce bref état des lieux, les prix d'abonnement à internet à Wallis et Futuna paraissent très élevés pour les débits proposés.

Il convient de noter cependant que pour renforcer l'accès de tous au THD, la prise en charge des modems pour les familles aux plus bas revenus a été actée par l'Assemblée territoriale en janvier 2022 et la mise en place d'une tarification spécifique pour les familles à revenu modeste à 2 500 XPF/mois avec des frais de mise en service de 2 000 XPF via des clefs 4G pour un débit de 512 Kb/s et 50 Go de données doit être votée lors de la session budgétaire 2023 reportée au mois de mars 2024.

Abonnements :

Suite aux différents investissements massifs faits et travaux menés dans le cadre de la SSDN, et malgré des tarifs élevés, le nombre d'abonnés à internet a augmenté tous les ans (sauf en 2023) et l'accès au THD s'est amélioré, que ce soit pour les grands comptes ou les particuliers.

L'annexe 12 donne tous les chiffres concernant le nombre d'abonnements à internet (fixe + mobile) qui constituait l'indicateur n° 1 de tranche variable. Voici le résumé de ces chiffres :

- 1 878 abonnés internet en 2018 (1 431 Fixe et 447 Mob.) pour une cible de 1 880.
- 2 191 en 2019 (1 535 Fixe et 656 Mob.) pour une cible de 1 935.
- 2 560 en 2020 (1 663 Fixe et 897 Mob.) pour une cible de 1 989.
- 2 992 en 2021 (1 796 Fixe et 1 196 Mob.)
- 3 314 en 2022 (1 882 Fixe et 1 432 Mob.)
- 3 161 en 2023 (1 836 Fixe et 1 325 Mob.)

¹¹ Voir l'annexe 12 pour les anciens tarifs et débits.

¹² Les nouveaux tarifs sont fixés pour des débits 15 à 20 fois supérieurs à ceux qui étaient proposés en ADSL.

On remarque une petite baisse en 2023 avec notamment -7,5% sur la partie internet mobile après plusieurs années de forte augmentation. Ceci est sans nul doute imputable à l'arrivée de Starlink sur le Territoire, et il faudra voir comment la situation évolue dans les prochains mois.

A fin février 2024, le SPT a enregistré 204 résiliations d'abonnements internet depuis juillet 2023. Cependant, grâce aux améliorations apportées au réseau 4G, il a également enregistré une centaine de nouveaux abonnements internet via le réseau mobile. L'impact du phénomène demeure donc faible (3,3% de perte d'abonnements).

Besoins en bande passante :

Pour un usage « modéré » d'internet (vérifier ses mails, faire des recherches, déclarer ses impôts, acheter des billets d'avion par exemple), il est très probable qu'une dizaine de Mb/s suffisent, mais dans un foyer où de nos jours chaque membre de la famille se connecte au Wi-Fi de la maison avec son téléphone, sa tablette ou son ordinateur portable, très souvent pour communiquer, écouter de la musique ou regarder des vidéos, les besoins en bande passante augmentent très vite¹³.

Les récents chiffres de l'Arcep indiquent que la progression du trafic entrant vers les quatre principaux FAI en France (68 Mhab.) était de +21,54% entre 2021 et 2022¹⁴ pour atteindre 43,2 Tb/s au total.

En Nouvelle-Calédonie (300 000 hab.), ils étaient à 280 Mb/s en entrée du territoire en 2008 au moment où le premier câble numérique sous-marin est arrivé pour atteindre 38 Gb/s en 2019 et 75 Gb/s en 2023 soit un quasi doublement de capacité en l'espace de 4 ans.

Le territoire de Wallis et Futuna (10 000 hab.) est donc passé de 130 Mb/s en 2017 à 2 Gb/s en 2023 (inchangé depuis 2018).

En termes de ratio, on est à 0,63 Mb/s par habitant en France ; 0,25 Mb/s par habitant en Nouvelle-Calédonie et 0,2 Mb/s par habitant à Wallis et Futuna. Si ce ratio est similaire entre Nouméa et Wallis, il faut cependant se rappeler que les débits minimum proposés à Wallis pour les abonnements les moins chers sont bien plus faibles qu'à Nouméa et s'avèrent vite insuffisants dès que plusieurs personnes se connectent en même temps au Wi-Fi du foyer.

2.3.1.7 La connectivité internationale du territoire

Pour rappel, cette connectivité relève du domaine de compétences de l'Etat. Aujourd'hui c'est la société Orange qui a « hérité¹⁵ » d'une Délégation de Service Public (DSP) caduque pour la connexion satellitaire de l'époque, et avec la connexion au câble, il est nécessaire de procéder à la signature d'une nouvelle convention de concession du service public des communications extérieures.

Les travaux concernant ce renouvellement se poursuivent et aboutiront en 2024 avec les conclusions de l'étude sur l'amélioration de la connectivité internationale de Wallis et Futuna, en cours, qui doit délimiter le périmètre des missions confiées au futur délégataire.

Afin par exemple d'augmenter la bande passante des clients finaux il faudra acheter plus de bande passante internationale au futur opérateur : une bande passante de 10 Gb/s à l'entrée du territoire permettrait par exemple de proposer 10 Mb/s aux clients dans l'abonnement de base.

Outre le sujet de la bande passante arrivant dans le Territoire, plusieurs points sont à soulever par rapport à la solution retenue pour connecter Wallis et Futuna au câble Tui-Samoa et présentée en début de chapitre sur l'objectif n° 1 :

¹³ Plus d'informations en annexe 12

¹⁴ <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-publications-chiffrees/linterconnexion-de-donnees/barometre-de-linterconnexion-de-donnees-en-france.html#c10034>

¹⁵ Voir l'annexe 12 pour plus de détails

- Futuna est dépendante de Wallis : si le câble est « coupé » entre Fidji et Wallis, Futuna n'a plus de connexion par fibre optique (comme Wallis).
- Jusqu'à mi-2023, la connectivité internationale n'arrivait que via Fidji par le câble Southern Cross (partie Est), donc idem, si un problème survenait sur cette dernière (maintenance par exemple) ou entre Fidji et Wallis, Wallis et Futuna se retrouvaient sans internet via la fibre. Actuellement, avec l'achat récent du débit de secours via la partie Ouest du Southern Cross, le risque de coupure de connexion via la fibre a été réduit, mais pas complètement éliminé : si un problème arrivait à la fois sur la partie Est et la partie Ouest du Southern Cross, ou entre Fidji et Wallis, le Territoire n'aurait plus de connexion fibre.
- la connexion de secours dans ce cas est assurée par satellite : solution coûteuse et à débit limité.
- le câble Southern Cross qui apporte la connectivité internationale arrive bientôt en fin de vie (15 novembre 2030), il va falloir se connecter à d'autres câbles dans un futur proche.
- à un peu plus long terme : le câble Tui-Samoa arrivera en fin de vie en 2043.

À noter que Wallis et Futuna pourrait tirer profit de son positionnement stratégique en étant le point central et de jonction des trois territoires français avec son câble Tui-Samoa en créant des connexions entre les câbles Manatua¹⁶ reliant le Samoa à Tahiti et Gondwana-2/Picot-2¹⁷ reliant Fidji à la Nouvelle-Calédonie.

Le Territoire a rédigé en 2021 un cahier des charges pour renforcer sa connectivité internationale¹⁸ et les conclusions de cette étude sont attendues au second trimestre 2024.

2.3.2 Objectif # 2 : Développer le Territoire en améliorant la santé de la population

Le réseau de l'agence de santé a été sécurisé et configuré et une partie des différents équipements télémedecine acquis reçus et installés. A la fin de l'année 2022, tous les travaux relatifs au déploiement du très haut débit au sein de l'hôpital de Sia à Wallis et de l'hôpital de Kaleveleve à Futuna ont été achevés et sont opérationnels. Le lien informatique sécurisé inter-îles a également été configuré, pour permettre de fluidifier les échanges entre les deux hôpitaux.

L'agence de santé prévoit des améliorations et des maintenances sur les équipements acquis. Des améliorations sont également prévues sur les applicatifs suivants : dossier du patient informatisé, progiciel de la télémedecine et système informatisé de la Pharmacie.

Il est important de mentionner que l'environnement applicatif déployé sur l'ensemble de l'infrastructure informatique de l'agence de santé est totalement opérationnel. Depuis l'installation des équipements de télémedecine, il y a eu de nombreux actes de téléconsultation et de télé-expertise réalisés. A noter les avancées suivantes :

- l'environnement de production dédié à la télémedecine, initialement hébergé sur Bordeaux, est maintenant centralisé et déployé à Wallis depuis octobre 2021 ;
- l'environnement de production dédié au socle du dossier patient informatisé est déployé à Wallis et Futuna depuis juillet 2022.

La totalité du matériel commandé pour la mise en œuvre de la télémedecine a été réceptionnée en 2020.

Au total, sur les deux îles il y a 5 salles de télémedecine, sur les 5 salles, 3 salles de télémedecine sont opérationnelles sur l'île de Wallis depuis 2020.

Plusieurs conventions de partenariat ont été signées à partir de 2018 :

- une convention pour l'organisation de l'activité de télé-ORL ;
- trois conventions pour le développement des actes de télémedecine dans le domaine de l'urologie ;

¹⁶ <https://www.submarinemap.com/submarine-cable/manatua>

¹⁷ <https://www.submarinemap.com/submarine-cable/gondwana-2picot-2>

¹⁸ Voir l'annexe 12 pour plus de détails

- deux partenariats avec la clinique Kuendo-Magnin de Nouméa et le Centre Hospitalier Universitaire de Rennes, pour développer de nouvelles filières de télémédecine ;
- une convention avec l'entreprise IMADIS pour la réalisation d'interprétation radiologique. Des consultations sont menées depuis le mois de décembre 2022 ;
- autres.

Le Dossier Patient Informatisé a été mis en place par la société MAINCARE IC, en raison de l'exhaustivité de sa couverture fonctionnelle et de son interopérabilité avec la plateforme de télémédecine COVALIA.

L'Agence de Santé a mis en place le Portail « e-santé Tano'a ». Il s'agit d'un outil numérique qui permet aux professionnels de gagner en efficacité et en sécurité dans la rapidité des échanges d'information notamment les données « patients » quant aux résultats d'examen, l'imagerie médicale, les prescriptions, la mise à disposition de médicaments les dispensations des soins, etc. Cette plateforme est totalement opérationnelle depuis 2022.

Le développement de la télémédecine est un processus évolutif avec l'ambition d'étendre les spécialités médicales concernées.

La direction des services de l'agriculture a bénéficié des financements de la stratégie numérique pour mettre en place une stratégie de communication sur l'alimentation saine. En phase avec la programmation du 12ème instrument financier européen régional, le plan de communication sur l'alimentation saine pourra servir d'outil de communication pour la mise en œuvre du prochain programme régional.

2.3.3 Objectif # 3 : Valoriser les compétences pour augmenter l'attractivité du Territoire

Au niveau scolaire, les écoles du 1er degré sont toutes équipées de nouveaux matériels informatiques et de salles dédiées à l'apprentissage par le numérique. La Direction de l'Enseignement de Catholique (DEC) a pu effectuer la réfection des salles informatiques de toutes les écoles du 1er degré et faire l'acquisition, grâce au financement obtenu sur le budget annexe de la stratégie numérique, de nombreux équipements et matériels informatiques notamment : des imprimantes, un système de filtrage etc. Elle poursuit les actions et les projets visant à mettre le numérique au service de l'éducation et de l'apprentissage des élèves. Des formations ont notamment portées sur le projet numeris@nté et la maîtrise des différents programmes d'éducation à la santé.

Dans le secondaire, le déploiement du service public du numérique éducatif s'appuie sur l'accès au THD (réseau fibre et débit internet), sur l'augmentation du taux d'équipements numériques collectifs des établissements et individuels des élèves et sur l'accompagnement des communautés éducatives. La mise à disposition d'un Espace de Travail Numérique (ENT) offre plus de possibilités.

Le Territoire des îles Wallis et Futuna a inauguré les locaux de son Université numérique à Wallis. Une occasion privilégiée de réunir les partenaires, de faire un point sur le projet et de présenter les différents locaux mis à disposition des futurs étudiants. Plusieurs formations ont pu être suivies au sein de la salle e-formation puis dans les locaux de l'Université numérique.

A titre d'exemple, le Territoire a signé la convention relative au Diplôme Universitaire (DU) « Langues, cultures océaniques et apprentissages : langues et cultures wallisienne et futunienne », avec l'Université de la Nouvelle-Calédonie. L'objectif de cette convention, est de permettre aux enseignants du premier et du second degré d'obtenir une habilitation pour enseigner les langues vernaculaires. L'académie des langues a pu bénéficier des locaux de l'Université Numérique pour suivre une partie des cours effectués en distanciel.

Le Territoire prévoit également l'installation d'une antenne de l'Université numérique à Futuna. Les travaux de rénovation du bâtiment qui abritera les locaux sont actuellement en cours et seront achevés d'ici le premier semestre 2024.

L'inauguration du campus connecté de l'Université numérique de Wallis et Futuna (UnWF), la remise des diplômes de la première promotion du DU « Capacité en gestion des entreprises », et le lancement de nouveaux diplômes et la poursuite des actions menées pour offrir aux wallisiens et futuniens de nouvelles opportunités d'études et de formation sont les résultats positifs, dans le cadre de cet objectif.

En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, des Métiers et d'Agriculture¹⁹ (CCIMA), l'université numérique de Wallis et Futuna a aussi accueilli des professionnels inscrits aux ateliers dispensés par l'organisation des professionnels de l'économie numérique de la Nouvelle-Calédonie (Open NC) dans le cadre du programme "Les tremplins du numérique". Ce dispositif propose des ateliers d'accompagnement des très petites à moyennes entreprises à la transformation numérique. La mise en place de ces ateliers ont permis de renforcer les connaissances des professionnels sur les obligations liées à l'utilisation du numérique.

2.3.4 Objectif # 4 : Faire de l'administration un facilitateur de développement

Le Territoire a poursuivi les actions entreprises pour mettre le numérique au service des usagers du service public avec notamment :

- L'avancée des travaux de numérisation des archives et de création d'un bâtiment dédié ;
- Le démarrage des travaux pour la dématérialisation des finances Territoire qui facilitera le paiement des prestataires et le suivi de leurs dossiers ;
- La mise en ligne du Système d'information géographique, outil d'aide à la décision et référentiels de données fondamentales pour les acteurs publics mais aussi privés notamment les patentés et les porteurs de projets.

La mise en place du projet de création du bâtiment des archives a été fortement perturbée en 2022 à cause des mesures de restrictions sanitaires mises en place en début d'année. La construction s'est poursuivie en 2023. Le service des archives a élaboré plusieurs instruments de recherche sous format tableur :

- Le registre des entrées au format Data Cult ;
- Recherche par « mot(s) clé(s) ;
- Recherche dans le classement du fonds ;
- Le tableau de bord des archives publics.

Le nombre de consultations et de demande de recherche est en progression par rapport à 2021 et 2022. Au total, le service des archives enregistre 95 consultations en 2023 contre 43 et 37 en 2022 et 2021.

La dématérialisation de la chaîne comptable et financière s'est accélérée dans le secteur public. Les différents gouvernements ont amorcé une démarche de transition digitale pour l'ensemble du secteur public, incluant les administrations de l'Etat, mais aussi, les collectivités territoriales et les établissements publics. La mise en place de la dématérialisation représente de nombreux avantages : une maîtrise de la dépense publique, de meilleurs services rendus aux citoyens, la réduction des délais de paiement des fournisseurs, etc. Il en résulte des changements à la fois technologiques, mais aussi, organisationnels et relatifs aux modes opératoires des différentes structures.

Depuis le 1er janvier 2021, la chaîne comptable et financière de l'Etat est totalement dématérialisée. Le logiciel de GFP territoriale actuel nommé Astre GF est compatible avec cette dématérialisation mais nécessite l'acquisition de modules tels que la mise en place d'une gestion électronique des données (stockage de documents), la certification des factures dans le logiciel et l'intégration automatique des factures Chorus vers Astre GF. Chorus est le logiciel de GFP de l'Etat. L'Académie Des Langues a bénéficié des financements de la SSDN pour l'installation du logiciel Astre sur son parc informatique. L'acquisition de cet outil est une plus-value pour la gestion des finances car elle permet d'avoir une traçabilité des recettes et des dépenses de cet établissement.

¹⁹ <https://ccima.wf>

Les différentes données du Système d'Information Géographique (SIG) collectées sur le Territoire des îles Wallis et Futuna sont disponibles en ligne sur le site internet de la Préfecture. Néanmoins, bien que les données soient disponibles, elles pourraient être davantage exploitées et utilisées si elles étaient disponibles sur une plateforme spécifique dédiée au SIG. La mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) SIG contractualisée en 2023 se poursuit sur l'année 2024 et le lancement d'un marché est prévu courant 2024 pour la réalisation de cette plateforme. En 2022, le service des travaux publics a lancé une consultation pour une mission d'AMO pour guider le territoire de Wallis et Futuna dans la mise en place d'une infrastructure SIG commune. Un cahier des charges a été rédigé pour fixer les axes prioritaires de l'étude.

2.3.5 Objectif # 5 : Soutenir l'insertion de Wallis et Futuna dans son environnement régional

Le raccordement au câble numérique Tui-Samoa et le désenclavement numérique ont renforcé la volonté du Territoire de renforcer la présence de Wallis et Futuna dans les instances régionales, de conclure de nouveaux partenariats et de s'insérer dans la région Pacifique. Le Territoire a participé à la fois virtuellement ou en présentiel aux différentes réunions régionales (19ème Forum UE-PTOM en Nouvelle-Calédonie ; 52ème Comité des Représentants des Administrations et des Gouvernements de la CPS au Vanuatu en 2022, etc.). La convention cadre de partenariat avec la Polynésie française est un accord politique signé en 2019 pour une durée de 5 ans. Un projet d'avenant a été signé ayant pour objet l'ajout de 4 nouveaux secteurs (économie bleue, jeunesse et sport, santé handicap) et la prolongation de sa durée de 2023 à 2028.

En terme de visibilité et dans le concert des pays de la région du Pacifique, le Territoire peine à se faire une place, à l'instar de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française. Conscients de cette réalité, les élus de l'Assemblée territoriale ont demandé l'appui de l'État pour que les choses changent. Cet appel a fait partie intégrante de la stratégie diplomatique visant à convaincre les leaders océaniques et le secrétariat du PIF (Forum des Iles du Pacifique) d'accorder un nouveau statut au Territoire après 10 années de statu quo.

Il ne s'agissait pas de réécrire le statut du Territoire auquel chacun demeure très attaché mais de permettre au Président de l'Assemblée territoriale de « représenter la collectivité dans les instances de la région, notamment dans les réunions, rencontres et conférences ayant un caractère politique ». Aussi, les actions engagées par le Territoire en matière de coopération régionale avec les îles Fidji et le Vanuatu, tout comme les accords bilatéraux avec la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont autant de projets promotionnels en cohérence avec la stratégie de développement du tourisme du Territoire pour la période 2023-2030.

Les financements de la SSDN ont permis la création de trois sites promotionnels du territoire de Wallis et Futuna : le portail du Territoire Wallis et Futuna²⁰, le site internet de l'Office du Tourisme (OT) et le site internet de la CCIMA²¹. La CCIMA est administratrice des trois sites internet. A la fin de l'année 2023, le nombre total de visiteurs sur le site internet du portail du Territoire a considérablement augmenté par rapport aux statistiques présentés à la fin de l'année 2022, soit 34 853 consultations fin 2023 contre 17 11 consultations fin 2022 et 12 84 consultations fin 2021.

Dans le cadre du projet territorial de développement des activités nautiques, l'équipe projet composé de représentants des disciplines nautiques, organisent l'évènement MANATAI. L'organisation de cet évènement sportif permet de regrouper toutes les disciplines nautiques existantes sur le territoire et d'en faire la promotion. L'organisation de cet évènement a permis le rayonnement du territoire vers l'extérieur à travers le tourisme sportif mais aussi d'offrir et intégrer la jeunesse locale à l'organisation de manifestation ouvert au grand public. Il est important de souligner, que l'organisation d'un tel évènement est une opportunité d'encourager la population locale à se réapproprier son environnement marin pour mieux le préserver et encourager et susciter l'envie chez les jeunes à s'intéresser aux métiers de la mer.

²⁰ <https://wallis-futuna.travel/fr>

²² <https://fr.wikipedia.org/wiki/Starlink>

Le musée numérique de Wallis et Futuna a été inauguré en 2022 pour marquer la fête du Territoire. La plateforme des collections diffusées appartient au Ministère de la Culture, et est mise à la disposition du Territoire par la Vilette moyennant une adhésion de 1000 euros par an, la première année a été gratuite. Cette démarche déclinant sa trajectoire du programme Micro-folie du Ministère de la Culture est innovante et rendue possible par les cofinancements de l'État, du Territoire et de la stratégie numérique. La mise en place du musée numérique est inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie culture et patrimoine 2020 à 2030, ayant pour objectifs la sauvegarde, la protection, la transmission et la valorisation du patrimoine culturel. Ce musée numérique favorise donc un accès égalitaire à la culture à travers le numérique répondant ainsi à la découverte, accès et transmission du patrimoine par le numérique.

2.3.6 Objectif # 6 : Développer l'économie du Territoire

Les actions en lien avec la promotion des opportunités nouvelles de développement et l'orientation des wallisiens et futuniens vers les métiers du numérique ont abouti à des résultats concrets :

Le lycée d'Etat de Wallis et Futuna a bénéficié des financements de la SSDN pour l'ouverture de la section Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STIDD) et la création d'un laboratoire de fabrication dédié aux élèves de cette section. Équipée grâce aux financements obtenus, la section STIDD collabore avec les services du Territoire, participe à des concours locaux, présentant ainsi des projets qui lui ont valu de remporter le premier prix lors du concours dédié à la journée de la pêche durable. Il est important de mentionner que les élèves en classe de STIDD, travaillent parfois en collaboration avec la direction des services de l'agriculture pour la réalisation ou la création de certains projets innovants.

Les financements de la SSDN ont contribué aux travaux de rénovation et d'équipements menés pour créer la Mission d'Insertion des Jeunes (MIJ) du Territoire. Cette structure a pour objectif de proposer des informations et des conseils qui vont aider les jeunes à définir leurs projets professionnels et à favoriser leur insertion sociale. Déjà opérationnelle depuis le début de l'année 2022, la MIJ accueille entre 50 et 70 jeunes par mois.

La SSDN a aussi contribué au lancement de la toute première édition des « Petits entrepreneurs ». Cet évènement a pour objectif de faire découvrir les projets novateurs et enthousiastes des enfants et des adolescents portés par la seule envie de réussir ensemble leurs premiers pas dans le monde des grands.

La plateforme Initiative Wallis et Futuna est un projet porté par la CCIMA. Cette plateforme aura pour objectif d'accompagner les porteurs de projets et de leur faire bénéficier des prêts d'honneur sans intérêt, adossés à des prêts bancaires. La CCIMA bénéficie de l'assistance d'Initiative Nouvelle Calédonie et du réseau France Initiative pour réaliser le projet sur le Territoire.

Le Territoire des îles Wallis et Futuna et la CCIMA portent le projet de création d'un « Fale des entreprises ». Ce projet est un lieu unique qui rassemble : les services aux entreprises et porteurs de projet, un centre de gestion agréé, une salle de réunion et autoformation et un espace de démonstration agricole.

Les résultats de l'enquête sur les Nouvelles Technologies de l'Information de la Communication (NTIC) réalisée en 2017 révèlent que la grande majorité des entreprises (89%) ne disposent pas de site internet. Celles déclarant avoir 1 site internet sont celles des secteurs : activités financières et d'assurances, arts, spectacles et loisirs, transport et entreposage.

À cet effet, la stratégie numérique a mis en place des dispositifs d'aide directe au développement économique du Territoire, débutant en 2020 avec la création du fonds d'aide aux entreprises pour la création de sites internet, renouvelé lors d'une seconde campagne en 2023. Il convient également de mentionner les dispositifs qui sont en cours de finalisation : l'aide aux associations pour l'inclusion numérique, l'aide aux entreprises du secteur numérique, ainsi que le fond d'aide à l'accès au très haut débit pour les foyers modestes.

Le service de l'inspection du travail et des affaires sociales (SITAS) et le service de coordination des politiques publiques et de développement (SCOPPD) ont travaillé sur un dispositif d'aide pour les

associations pour favoriser l'inclusion numérique des personnes isolées. L'objectif de ce dispositif est d'octroyer des subventions aux associations qui ont des actions ou des projets en lien avec l'inclusion numérique. Ces associations peuvent utiliser les financements pour acquérir des équipements informatiques et numériques, aménager et équiper l'espace de travail ou encore couvrir les coûts d'installation et de raccordement à internet.

2.3.7 La Gestion des Finances Publiques (GFP) à Wallis et Futuna

Depuis le 1er janvier 2021, la chaîne comptable et financière de l'Etat est totalement dématérialisée. Grâce au soutien de la stratégie numérique, les factures vont maintenant être dématérialisées au niveau du Territoire. Le logiciel de GFP territoriale actuel nommé Astre GF est compatible avec cette dématérialisation mais nécessite l'acquisition de modules tels que la mise en place d'une gestion électronique des données (stockage de documents), la certification des factures dans le logiciel et l'intégration automatique des factures Chorus (logiciel de GFP de l'Etat) vers Astre GF (en cours de finalisation). La mise en place de ces modules nécessite l'intervention de l'éditeur du logiciel Astre GF pour accompagner le lancement du processus menant à la dématérialisation complète de la chaîne comptable.

En 2022, l'Académie des langues a bénéficié des financements de la stratégie sectorielle de développement numérique pour l'installation du logiciel Astre GF sur son parc informatique. L'acquisition de cet outil est une plus-value pour la gestion des finances car elle permet d'avoir une traçabilité des recettes et des dépenses de cet établissement.

Au cours du programme, il y a eu de nombreuses mobilités au sein des différents services en charge de l'amélioration de la GFP, ce qui impacte nécessairement la continuité et la mise en œuvre des actions prévues. On peut également noter la nomination d'un directeur financier au sein du SPT.

Il est à relever qu'au tout début de la mise en œuvre de la SSDN, il avait été décidé par le Préfet de l'époque de créer un budget annexe pour rassurer l'AFD sur le fait que le budget du prêt accordé serait correctement géré. L'utilisation de ce budget annexe a continué lors de l'arrivée des fonds de l'AB de l'UE, alors que cela n'était pas nécessaire. En réalité, son utilisation a compliqué l'exécution financière du programme et présentait peu d'intérêt car il ne retrace pas l'ensemble de financements de la SSDN. Il a généré du travail supplémentaire pour le SCOPPD car ils devaient valider chaque devis et facture liées aux fonds européens. Vers la fin du programme, les fonds ne faisaient déjà plus que transiter sur le budget annexe et était transféré suite à validation des projets en COPIL aux services acteurs de la mise en œuvre de la stratégie numérique pour faciliter la gestion financière des/du projet(s) mené(e). Il est recommandé de ne plus utiliser de budget annexe dans le futur, comme l'a relevé la Cour des comptes dans son rapport de fin décembre 2022.

2.3.8 Rôle, valeur ajoutée et leçons tirées de l'AT

L'AT du programme a permis de former les agents territoriaux aux mécanismes de l'AB et à la GFP, et de produire un projet de plan d'amélioration de la GFP et d'initier un processus de priorisation et de planification des actions dans le domaine de la GFP. Ce plan, basé sur le diagnostic de la GFP réalisé dans le cadre de l'élaboration des requêtes de décaissement a rapidement été approprié par l'Administration supérieure qui l'a adapté et transmis à l'Assemblée Territoriale pour délibération. Le projet a reçu un avis favorable du conseil territorial et a été adopté par les élus. Le plan est accompagné d'un tableau de planification et de suivi des objectifs par dimensions « PEFA », répondant au format du tableau de suivi des finances publiques recommandé par les lignes directrices « appui budgétaire » pour le suivi de « l'éligibilité GFP » à l'appui budgétaire.

Ce plan et le tableau de suivi associé constituent un outil de renforcement des capacités institutionnelles du territoire pour suivre et piloter l'amélioration de la GFP. Au niveau opérationnel, le plan souligne l'importance de mieux utiliser les compétences existantes sur le territoire au travers notamment de l'établissement d'une convention de partenariat entre les services de la DFIP et de l'Ordonnateur, la nécessité de décliner les indicateurs du Service Finances suivis actuellement sur le financement Etat au

niveau des budgets du Territoire, et l'opportunité que constitue la transformation numérique que connaît le territoire pour pouvoir mettre en œuvre un plan d'e-formation et de coaching pour les acteurs de la gestion budgétaire auprès de structures spécialisées dans la gestion des collectivités locales.

2.3.9 Point sur la communication/visibilité

Le Territoire s'est doté d'une stratégie de communication et de visibilité des actions de l'Union Européenne à Wallis et Futuna 2020-2022.

Les résultats attendus dans le cadre de la stratégie de communication actuelle sont multiples :

- La visibilité des actions de l'UE à Wallis et Futuna est assurée ;
- Les financements mobilisés à Wallis et Futuna et les opportunités de financement sont connus ;
- Le suivi des projets est rendu possible et les informations sur les avancées sont disponibles ;
- Les bénéficiaires de l'action européenne sont visibles et médiatisés.

L'EE pense que l'existence de cette stratégie de communication est un atout pour le programme et l'action de l'UE sur le Territoire. Selon le plan d'action et l'information reçue pendant la mission de terrain, nous estimons que la majorité des actions de la stratégie a été mis en œuvre par le SCOPPD. L'Assemblée territoriale a approuvé la prolongation de cette stratégie jusqu'à la fin de 2024, ce qui offre la possibilité de continuer ou finaliser la plupart des actions restant encore à réaliser. Cette stratégie de communication sera reconduite sur la période 2025-2030.

Chaque année, conformément à la stratégie, le SCOPPD définit un calendrier N+1 des actions et grands événements sur lesquels le Territoire souhaite s'inscrire.

Sur l'année 2023 par exemple, le Territoire a participé et organisé :

- la journée de l'Europe dans les établissements scolaires du premier et second degré. Il avait été proposé l'utilisation des outils numériques investis dans le cadre de la SN, pour proposer des Quiz de culture générale sur les institutions européennes sur la plateforme Kahoot ;
- les journées européennes des métiers d'art ;
- la nuit européenne des musées ;
- la semaine européenne du sport ;
- la semaine de l'alimentation saine.

Pour mettre en œuvre ces actions le Territoire utilise quelques financements de la stratégie numérique, notamment pour l'achat : de goodies, stickers, panneaux de communication, flyers avec en inscription le logo de l'Union européenne et la phrase "l'Union européenne s'engage à Wallis et Futuna". Les engagés du service civique étaient en charge de la mise en œuvre de la stratégie.

De même que l'année 2023, cette année 2024 le SCOPPD va continuer à proposer les mêmes actions listées ci-dessus. Pour faire connaître les opportunités de financement sur le Territoire les 3 agents du SCOPPD en charge des affaires européennes, se forme en ligne, fait de la veille sur les appels à projet européenne, accueil et informe les personnes intéressées.

Pour la période 2025-2030, le SCOPPD va réviser la stratégie de communication de manière à l'adapter aux besoins en communication des futurs instruments et programmes horizontaux européens.

Il est important de mentionner qu'un bilan de la stratégie de communication est reporté annuellement dans le rapport annuel d'exécution de la coopération Union européenne Territoire des îles Wallis et Futuna.

2.3.10 Point sur la réduction de la fracture numérique

L'objectif 1.3.d de la Stratégie de Convergence de Wallis et Futuna 2019-2030 concerne la facilitation de la transition numérique et la réduction de la fracture numérique avec la métropole, et la SSDN a été le socle des actions menées pour y arriver.

L'enquête NTIC 2017 faisait un premier état de la situation où moins de la moitié de la population avait accès à internet (43%), avec un débit en grande majorité < 256 Kb/s et très peu de connexions via le téléphone portable (1%). Même si nous ne disposons pas de résultats actualisés pour cette enquête, à cause du Covid en milieu de programme et pour des raisons de choix budgétaires en fin de programme, quelques éléments nous permettent d'affirmer que l'AB de l'UE en faveur de la SSDN a contribué à combler la fracture numérique :

- Augmentation du nombre d'abonnés à internet, et en particulier des forfaits mobiles : le nombre d'abonnements internet est passé de 1 878 en 2018 à 3 161 en 2023, avec une progression de 443 à 1 325 pour les abonnements mobiles uniquement (soit + 200% en 5 ans). À noter que les débits ont augmenté avec une grande majorité de connexions > 512 Kb/s ;
- Augmentation de la part des communications dans le budget des ménages (cf. Enquête budget des familles à Wallis et Futuna - 2020) : passée de moins de 5% en 2006 à 8% en 2020. L'enquête incluait un volet sur le numérique mettant en lumière que près de la moitié de la population possédait un téléphone portable (49%) et que plus de la moitié de la population utilisait internet (53%) ;
- Les actions de l'objectif 3 ont également permis aux élèves de tous les niveaux d'accéder au numérique via l'installation d'équipements informatiques connectés dans tous les établissements du Territoire. Des tests éducatifs nationaux peuvent maintenant se faire en ligne depuis Wallis et Futuna, et avec l'avènement de l'Université Numérique de Wallis et Futuna des formations diplômantes et des diplômes universitaires peuvent être obtenus sur place ;
- Il en va de même pour le domaine de la santé et l'objectif 2 de la stratégie permettant une meilleure prise en charge des patients avec notamment la possibilité de faire des consultations à distance ;
- L'accès à la culture a aussi été démultiplié avec par exemple la création du musée numérique, etc.

3. Évaluation globale

3.1 Pertinence

La pertinence est élevée, notamment au vu de l'éloignement géographique du territoire et des besoins de développement local afin d'enrayer l'exode de la population.

Vu que la LI du programme colle parfaitement aux objectifs de la SSDN, sa conception originelle paraît adaptée, et la pertinence du programme semble être resté relativement élevée tout au long de la période de mise en œuvre, y compris pendant la période Covid. L'évolution récente du contexte marqué par la pandémie de Covid-19 a renforcé la pertinence de la SSDN. Celle-ci est apparue essentielle pour renforcer la résilience du Territoire face aux conséquences de la pandémie et des mesures préventives mises en place. La pandémie de Covid-19 a influencé la mise en œuvre du programme avec les restrictions imposées par le gouvernement et le Territoire, mais malgré cela, la plupart des interventions ont adapté la mise en œuvre des activités aux nouvelles réalités, et la plupart des produits du programme ont été achevés et les résultats atteints.

La connectivité numérique peut appuyer la transformation structurelle de l'économie grâce à la diffusion de connaissances, un meilleur accès aux marchés internationaux, des économies d'échelle, une amélioration des services publics et le développement de nouveaux produits et services. La contribution de la stratégie numérique à une croissance durable et inclusive à Wallis et Futuna apparaît donc potentiellement majeure. Toutes les activités du programme ont été développées sur la base d'évaluations des besoins aux niveaux national et local et alignées sur les priorités identifiées.

Le programme a globalement permis de maintenir un dialogue continu et efficace entre l'UE et le Territoire même si le processus de dialogue dépend des interlocuteurs en place : selon les mobilités au sein de la DUE ou du Territoire, il peut être interrompu ou moins soutenu, ce qui a été le cas par moments sur la période 2018-2023. Le résultat positif est que la DUE a lancé la formulation du futur programme d'AB à Wallis et Futuna pour appuyer le domaine du tourisme. Le programme a apporté des avantages supplémentaires à ce qui aurait résulté des interventions des Etats membres, surtout la France qui assure le financement du Territoire. L'EE n'a pas trouvé de cas de financement par d'autres Etats membres. Il y a un bon niveau de complémentarité avec les programmes d'autres bailleurs, notamment en ce qui concerne les questions transversales telles que l'environnement et le changement climatique.

3.2 Cohérence

Le Programme est très cohérent car le numérique est un socle pour le développement du territoire et de ses autres stratégies. Il permet l'inclusion dans d'autres programmes et initiatives régionales.

La SSDN est cohérente avec les autres politiques du Territoire, notamment avec la Stratégie de convergence de Wallis et Futuna 2019-2030, la Stratégie de développement du tourisme adoptée en 2020, la Stratégie culture et patrimoine adoptée en 2020. Dans le cadre des 9ème et 10ème FED territoriaux, la coopération entre le Territoire et l'UE a porté sur le désenclavement des îles Wallis et Futuna à travers le renforcement de la desserte maritime et des infrastructures portuaires. Cette coopération s'est poursuivie dans le cadre du 11e FED territorial avec un soutien au désenclavement et au développement du secteur numérique sous la modalité de l'appui budgétaire avec un cofinancement de la stratégie sectorielle de développement numérique des îles Wallis et Futuna. Enfin, la Stratégie sectorielle du tourisme à venir (et d'autres) va pouvoir se baser sur les acquis de la SSDN.

3.3 Valeur ajoutée de l'UE

La valeur ajoutée de l'UE est très élevée.

L'aide financière directe de l'AB de l'UE a permis de lever d'autres financements qui n'auraient pas pu être atteints sans l'investissement initial mis dans la SSDN. Ces cofinancements, qui ont aidé à la réalisation des objectifs de la SSDN sont principalement ceux de l'Etat : le FEI, PIA (pour le THD) ; la caisse des dépôts et des consignations pour l'UnWF ; l'aide du ministère de la santé pour la télémédecine, l'aide du ministère de la culture pour le bâtiment des archives, le CCT, le Fond d'Expérimentation à la Jeunesse (FEJ) pour les équipements du premier degré.

3.4 Efficacité

L'efficacité du programme est assez élevée.

La conception du programme et la logique d'intervention étaient cohérentes : le flux des résultats attendus était logiquement lié aux objectifs déclarés du programme, et il existait un flux et un lien logiques entre les objectifs, les activités, les réalisations et les résultats. Le rôle de chaque partie prenante était clair. Dans l'ensemble, les produits et l'objectif spécifique du programme ont-ils été atteints. Les indicateurs objectivement vérifiables du cadre logique (Produits directs, Produits indirects/Induits, Résultats/Produits escomptés) sont positifs. Cinq des six objectifs de la SSDN ont été atteints. Le choix de la modalité d'exécution était logique pour atteindre ces objectifs avec une bonne diversification des secteurs sélectionnés pour les interventions. L'exception est l'objectif n° 1 : Accéder au THD. Le déploiement de la fibre n'en n'est qu'à 20% d'avancement sur le territoire et les tarifs des abonnements internet sont très élevés, ce qui induit la percée sur le marché de la concurrence extérieure. Le niveau de réalisation des produits est satisfaisant et correspond aux objectifs initiaux. Si la plupart des résultats et des réalisations ont été atteints, certains résultats parfois nécessitent une attention particulière pour être pleinement achevés (objectif n°1). D'une manière générale, le programme affiche des résultats efficaces en ce qui concerne la fourniture de l'aide de l'UE. Le programme a eu une influence positive sur l'amélioration des services publics, ainsi que sur la motivation des prestataires de services privés sur le territoire.

La mise en œuvre de la modalité sélectionnée a été adéquate, avec une bonne diversification des objectifs sélectionnés de la stratégie. L'AB permet au Territoire d'utiliser ses propres procédures de décaissement, ce qui est plus souple qu'une gestion en Régie par exemple, et permet de responsabiliser chaque service mettant en œuvre les actions. En outre, on peut noter ici que le programme a su s'adapter à la crise du Covid-19 en adoptant des procédures de décaissement fortement simplifiées (conversion de tranches variables en tranches fixes par exemple).

Les perspectives de développement numérique sont poursuivies par le territoire à moyen et long termes. Les actions sont fixées dans différentes stratégies sectorielles de Wallis et Futuna.

3.5 Efficience

L'efficience ne soulève pas de problèmes majeurs.

La gestion du programme, y compris la gestion financière et la gestion des risques, était efficace. La politique est suffisamment pertinente et crédible, et des avancées satisfaisantes dans la mise en œuvre de la politique ont été réalisées, ce qui permet de considérer que les objectifs du contrat d'appui budgétaire seront atteints en grande partie. Les perspectives de développement numérique sont poursuivies par le Territoire à moyen et long termes. Les actions sont fixées dans différentes stratégies sectorielles de Wallis et Futuna. La GFP a été fortement soutenue par le projet d'AT qui faisait partie du programme. L'AT du programme a permis de former les agents territoriaux aux mécanismes de l'AB et à la GFP, et de produire un projet de plan d'amélioration de la GFP et d'initier un processus de priorisation et de planification des actions dans le domaine de la GFP. La stratégie et le programme ont contribué à réduire la fracture numérique (accès et usage) entre les populations vulnérables ou désavantagées (quelques statistiques sont présentées ci-

dessous). Mais il faut tenir compte du fait que le déploiement n'est pas encore complété. Plus la couverture est étendue, moins la fracture numérique sera présente.

Le budget annexe de la SSDN ne couvre, en recettes et en dépenses, qu'une partie de la SSDN. Celle-ci est également financée par le budget annexe du SPT pour le déploiement du THD (avec l'appui des financements Etat, notamment le PIA et le FEI), le budget principal du Territoire (pour notamment les ressources humaines) et le budget des Établissements publics territoriaux (CCIMA, Académie des langues). Elle est également financée par des fonds Etat sur les budgets opérationnels de programme des ministères référents pour des compétences relevant de l'Etat (Ministère de l'éducation nationale ou Agence de santé en particulier).

3.6 Durabilité

La durabilité du programme est élevée, mais certaines activités doivent être améliorées pour obtenir des résultats encore plus pérennes (renforcement des capacités des parties prenantes locales, augmentation du personnel concerné, recherche d'investissements supplémentaires, etc.).

Les aspects liés à la durabilité sont complexes et nécessitent la participation active de tous les parties prenantes locales et des bailleurs. Le programme entendait assurer la durabilité de ses résultats par le biais de différents systèmes : le système d'objectifs de diversité, le système de formation, l'achat d'équipement, le système de monitoring (rapports annuels d'exécution), etc. La capacité des parties prenantes nécessite des efforts supplémentaires pour assurer la poursuite stable des activités. Le Territoire des îles Wallis et Futuna dispose d'une bien meilleure connectivité à l'international depuis la mise en service du câble numérique Tui-Samoa en avril 2018. Néanmoins, en cas de panne ou de coupure sur ce câble, le secours n'est prévu que par une connexion satellitaire minimale qui ne permettra pas de maintenir la qualité des services publics mis en place.

3.7 Visibilité et communication

À part quelques exceptions (absence du logo de l'UE sur les équipements achetés, manque de sensibilisation du grand public), la visibilité de l'UE a bien été respectée.

La communication sur les résultats et sur le soutien de l'UE a été satisfaisante, avec un bon nombre d'activités de communication. Le Territoire s'est doté d'une stratégie de communication et de visibilité des actions de l'Union Européenne à Wallis et Futuna 2020-2022. L'EE pense que l'existence de cette stratégie de communication est un atout pour le programme et l'action de l'UE sur le Territoire. Selon le plan d'action et l'information reçue pendant la mission de terrain, l'EE estime que la majorité des actions de la stratégie a été mis en œuvre par le SCOPPD. L'Assemblée territoriale a approuvé la prolongation de cette stratégie jusqu'à la fin de 2024, ce qui offre la possibilité de continuer ou finaliser la plupart des actions restant encore à réaliser.

3.8 Impact

L'impact jusqu'à présent, bien que difficile à mesurer dans un laps de temps aussi court après l'achèvement du programme, est prometteur.

L'obtention d'un impact durable et à long terme dépendra de la mise en œuvre des processus, des systèmes et des capacités développées par la SSDN. La plupart des activités lancées dans le cadre du programme auront un impact tangible, car les activités actuelles créent progressivement un environnement viable pour les bénéficiaires, qui pourront continuer à travailler une fois les activités terminées. Le programme a eu un impact positif sur l'avancement et la poursuite du dialogue entre l'UE et le Territoire.

- Le programme a eu une influence positive sur l'amélioration des services publics, ainsi que sur la motivation des prestataires de services privés sur le territoire.

- Sur la base de l'évaluation, la politique est toujours suffisamment pertinente et crédible, et des avancées satisfaisantes dans la mise en œuvre de la politique ont été réalisées, ce qui permet de considérer que les objectifs du contrat d'appui budgétaire ont été atteints en grande partie.
- L'impact est très prometteur. L'obtention d'un impact durable et à long terme dépendra de la mise en œuvre des processus, des systèmes et des capacités développées par la stratégie.
- Hormis quelques exceptions, la visibilité de l'UE a bien été respectée.
- Concurrence liée à l'arrivée d'antennes Starlink²² sur le territoire.

3.9 Questions transversales

Certaines questions transversales n'ont pas été complètement prises en compte au début de l'élaboration de la stratégie, en particulier le genre.

Il n'y a pas de résultats ou de produits spécifiques liés à l'intégration de la dimension de genre. Le programme a été conçu conformément aux principes des droits de l'homme, du principe "Ne laisser personne pour compte", de la durabilité environnementale et de l'inclusion des groupes socialement ou économiquement défavorisés. Néanmoins, en raison du peu d'attention accordée à ces questions dans le rapport, et sur la base des entretiens avec les bénéficiaires, il est évident que ces questions n'ont pas été beaucoup prises en compte dans les activités, hormis une activité à l'endroit des populations défavorisées qui reste encore à réaliser.

4. Conclusions, recommandations et enseignements tirés

4.1 Cluster #1 - Développement du numérique dans le territoire

Conclusions

Le Territoire, via le SPT, a opté pour une approche technologique plurielle et cohérente afin d'atteindre l'objectif n° 1 d'accès au THD pour tous, qui est le socle permettant la réalisation des autres objectifs de la SSDN. En parallèle de l'arrivée et du déploiement de la fibre, une stratégie de renforcement du réseau 4G a été adoptée qui a permis d'atteindre une couverture de 90% de la population et 77% du Territoire en THD avec l'augmentation du débit et du nombre d'utilisateurs possibles, de la connectivité des abonnés 4G en proposant soit une montée en puissance du réseau ADSL ; de la 4G fixe ou via Wi-Fi. Cet axe de travail va continuer via le PPI 2022-2026.

Le raccordement au câble numérique au Tui-Samoa a permis de faire un bond au niveau du débit disponible pour le réseau filaire : passage de 130 Mb/s à 2 Gb/s en entrée du Territoire via le câble Southern Cross à Fidji. L'abonnement fixe le moins cher via la fibre offre maintenant 2 Mb/s au lieu de 128 Kb/s auparavant, mais avec l'accroissement incessant des besoins en débit de la population, cela va rapidement s'avérer insuffisant. La capacité disponible prévue (100 Gb/s) pourra permettre une montée en puissance, moyennant l'achat de Gb/s supplémentaires en entrée du Territoire via le futur opérateur de la DSP sur la gestion des télécommunications extérieures.

Le point de déception/crispation est celui du déploiement de la fibre optique, qui n'est actuellement qu'à 20% d'avancement, alors qu'il aurait dû être terminé à fin 2022. La pandémie de Covid-19 a très fortement impacté les opérations (retard dans la réception des marchandises, impossibilité de faire les formations, etc.), mais le manque de capacités et d'expérience des services du SPT, l'absence d'AMO spécifique pour ce chantier font que déploiement est à l'arrêt depuis quelques mois. Des mesures ont été prises (commande du matériel manquant, externalisation des travaux de déploiement) pour pouvoir finaliser le déploiement à fin 2025.

²² <https://fr.wikipedia.org/wiki/Starlink>

Si les nouvelles actions permettent d'amener techniquement le THD dans les foyers ou sur les mobiles, et si les abonnements à internet ont fortement progressé entre 2018 et 2023 (passage de 1 878 à 3 161 abonnements) l'accès effectif au THD reste très limité (75% des abonnements fixes sont pour un débit < à 2 Mb/s en 2023) car les prix pratiqués par le SPT sont très élevés par rapport à l'environnement régional. On constate une légère baisse des abonnements en 2023 à cause de la concurrence de Starlink qui propose 250 Mb/s pour le prix d'un abonnement à 5 Mb/s au SPT.

La question de la connectivité internationale est cruciale à moyen et long terme : fin de vie du câble Southern Cross à fin novembre 2030 et du TUI-SAMOA en 2043 ; dépendance de la connectivité de Futuna à celle de Wallis. L'achat récent d'un back-up via le côté Ouest du câble Southern Cross est un pas en avant mais il ne résout pas les problèmes à moyen terme. Le processus de renouvellement de la DSP est en cours et permettra d'avoir un cadre légal clair pour analyser les solutions possibles.

En dehors des aspects liés à la connectivité, le développement du numérique passe aussi par l'usage que l'on en fait, des services qu'il propose ou rend possible ; que ce au sein des services administratifs du Territoire, dans le domaine de l'éducation ou de la santé, etc. Suite à l'investissement massif de la SSDN dans différents équipements ou logiciels, des besoins vont apparaître à plus ou moins court terme pour la maintenance des équipements ou des logiciels mis en place (savoir-faire ou budget). Un besoin d'accompagnement au paramétrage ou à l'utilisation des sites web par exemple ou des applications se fait déjà sentir et il n'y a malheureusement peu de mesures de continuité possibles sur le long terme avec les instruments des bailleurs de fonds qui sont en général limités dans le temps (5 ans en général pour une CF par exemple). Les bénéficiaires de l'impulsion donnée par l'AB de l'UE doivent trouver des solutions pour pérenniser les acquis (recherche de sources de financement, de partenariats, de partage d'expériences, etc.), y compris pour palier la perte de capacités dues à la rotation du personnel.

Enseignements tirés

S'il était impossible de prévoir la crise du Covid-19 et l'énorme impact qu'elle aurait sur le planning initial de déploiement du THD (impact amplifié par l'éloignement géographique pour tout ce qui est livraison de matériel, quasiment 2 ans de retard), d'autres aspects auraient dû être mieux encadrés au vu :

- du budget et de l'importance capitale du projet ;
- de la complexité technique élevée du chantier ;
- du contexte de capacités limitées et de manque d'expérience du personnel du SPT.

La mise en place d'une AT via l'aide complémentaire de l'AB ou le recrutement d'une AMO aurait sûrement permis d'éviter certaines erreurs commises d'une part (notamment sur la commande passée de matériel alors que l'opération de piquetage n'avait pas eu lieu) ; et de recenser les besoins d'accompagnement ou de formations réguliers une fois les opérations démarrées par le SPT, ou de définir plus rapidement les besoins d'externalisation d'autre part.

Recommandations

1. Continuer le déploiement de la fibre optique dès que le matériel commandé arrivera, en actionnant tous les leviers possibles pour accélérer le rythme de déploiement (prestataires externes pour le tronçon distribution et abonné). Et continuer les efforts sur les autres technologies (actions inscrites au PPI du SPT sur la data mobile fixe, le RTTH, la 4G+, de nouvelles antennes) afin de réduire les zones d'ombre et la proposition de nouveaux services (VoIP notamment).

2. Adopter une stratégie pour faire face à la concurrence (Starlink) : le marché de Wallis et Futuna est très limité (10 000 hab. environ), avec de surcroît une population qui a tendance à baisser légèrement, la logique à suivre est donc plutôt celle du service public que celle de la rentabilité. Une étude de prix/de marché devrait être lancée pour déterminer quel est le rapport qualité/débit/prix adéquat pour les abonnés finaux, tout en tenant compte que le SPT devrait pouvoir autofinancer un minimum la maintenance des matériels et équipements existants et l'investissement dans certains équipements, mais il ne devrait pas avoir vocation à financer le budget du Territoire.

3. Pérenniser et sécuriser la connectivité internationale du Territoire : les études sur ce sujet doivent aboutir rapidement afin d'essayer d'avoir une solution de secours via un autre câble numérique (via le Samoa) plutôt que par satellite, d'envisager une montée en puissance de la bande passante à l'entrée du territoire (renouvellement de la DSP sur la connectivité internationale), de trouver une solution de connexion directe à un câble pour Futuna. L'idée de connecter la Nouvelle-Calédonie et Tahiti à Wallis et Futuna doit être considérée car elle pourrait apporter des économies d'échelle et diminuer la dépendance au câble Southern Cross (achat de bande passante mutualisé, solution potentielle de back-up).

4. Augmenter la coopération avec d'autres bailleurs ou projets (jumelages, TAIEX), notamment dans les domaines de l'éducation, de la télémédecine, du tourisme, des statistiques etc. L'on peut viser ici le partage d'expérience sur la mise en place de logiciels libres par exemple, la mise en place de bonnes pratiques ou la recherche de financements pour améliorer les solutions existantes (Astre GF par exemple).

4.2 Cluster #2 - Gestion des finances publiques

Conclusions

Grâce au soutien de la stratégie numérique, les factures vont maintenant être dématérialisées au niveau du Territoire. Le logiciel de GFP territoriale actuel nommé Astre GF est compatible avec cette dématérialisation mais nécessite l'acquisition de modules tels que la mise en place d'une gestion électronique des données (stockage de documents), la certification des factures dans le logiciel et l'intégration automatique des factures Chorus (logiciel de GFP de l'Etat) vers Astre GF (en cours de finalisation). La mise en place de ces modules nécessite l'intervention de l'éditeur du logiciel Astre GF pour accompagner le lancement du processus menant à la dématérialisation complète de la chaîne comptable.

L'AT du programme a permis de former les agents territoriaux aux mécanismes de l'AB et à la GFP, et de produire un projet de plan d'amélioration de la GFP et d'initier un processus de priorisation et de planification des actions dans le domaine de la GFP. Ce plan et le tableau de suivi associé constituent un outil de renforcement des capacités institutionnelles du territoire pour suivre et piloter l'amélioration de la GFP.

Au tout début de la mise en œuvre de la SSDN, il avait été décidé par le Préfet de l'époque de créer un budget annexe pour rassurer l'AFD sur le fait que le budget du prêt accordé serait correctement géré. L'utilisation de ce budget annexe a continué lors de l'arrivée des fonds de l'AB de l'UE, alors que cela n'était pas nécessaire.

Enseignements tirés

L'utilisation du budget annexe a compliqué l'exécution financière du programme et présentait peu d'intérêt car il ne retrace pas l'ensemble de financements de la SSDN. Il a généré du travail supplémentaire pour le SCOPPD car ils devaient valider chaque devis et facture liées aux fonds européens.

Recommandations

1. Ne pas mettre en place de budget annexe pour la gestion des fonds des futurs AB. Finaliser les actions en cours de dématérialisation des factures au niveau d'Astre GF et en assurer la gestion du changement.

2. Actualiser le suivi du plan d'action prioritaire de la GFP du Territoire afin de le réviser et d'en produire une nouvelle version. L'amélioration de la prévisibilité des financements Etat pourrait également être analysée dans le cadre du plan d'action GFP.

3. Sur la base du programme de formation en GFP proposé par l'AT²³, il faut analyser les besoins des services en matière de formation sur la GFP en vue de la gestion du prochain AB UE sur le tourisme et actualiser le ou élaborer un nouveau²⁴ programme de formation en GFP pour former le personnel ou les services identifiés, et prévoir un financement de cette action.

4. Afin d'assurer la viabilité financière du Territoire, des ressources supplémentaires devraient être explorées dans les secteurs public, privé et de la société civile (subventions, appels à projets, jumelage, coopération régionale, etc.). Prévoir le financement dans le futur AB pour une formation et un accompagnement sur la collecte de fonds afin de développer les capacités des différents services en la matière. Cette mesure pourrait être conditionnée au recrutement d'un agent dédié à cette activité au sein du SCOPPD.

4.3 Cluster #3 - Communication - visibilité

Conclusions

L'existence d'une stratégie de communication et de visibilité des actions de l'Union Européenne à Wallis et Futuna est un atout pour le programme et l'action de l'UE sur le Territoire. Selon le plan d'action et l'information reçue pendant la mission de terrain, l'EE estime que la majorité des actions de la stratégie a été mis en œuvre par le SCOPPD. L'Assemblée territoriale a approuvé la prolongation de cette stratégie jusqu'à la fin de 2024, ce qui offre la possibilité de continuer ou finaliser la plupart des actions restant encore à réaliser. Cette stratégie de communication sera reconduite sur la période 2025-2030.

Enseignements tirés

Le bilan de la stratégie de communication est reporté annuellement dans le rapport annuel d'exécution de la coopération Union européenne Territoire des îles Wallis et Futuna.

Recommandations

1. Pour accroître l'efficacité et la durabilité du soutien à la communication stratégique, l'UE devrait envisager des projets qui couvriraient et financeraient mieux la formation, la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions menées, réduisant ainsi le risque de perdre l'élan impulsé (prévoir au sein de la stratégie tourisme une dimension communication, et la possibilité qu'une partie des financements de AB puissent être orientés sur cela).

2. Améliorer la mise en œuvre et la continuité des actions de la stratégie de communication et de visibilité au sein du territoire : créer un groupe de travail en charge de la communication (SCOPPD) ; soutenir activement les organisations locales dans la mise en place de leurs stratégies numériques et de communication, via une discussion initiale sur les stratégies, puis l'analyse des projets et des nouvelles stratégies mises en place. Les actions de communication et visibilité devraient être déléguées à chaque service afin de les responsabiliser sur cet aspect (exemple du site du SPT qui ne mentionne pas le financement de l'UE), et le SCOPPD doit veiller à ce que chacun suive les directives établies.

3. Accentuer la visibilité des actions de l'UE auprès du grand public (participation à des émissions de radio ou de télévision de grande audience afin de faire de la vulgarisation au sujet des appuis de l'UE, diffuser des spots d'informations (type spots publicitaires) réguliers). Le contenu des spots pourrait être des questions du type « Saviez-vous que l'on peut passer des diplômes à distance à W&F ? » ou une question sur tout autre résultat concret/parlant au grand public, suivi de réponses ayant toujours la même structure : « Oui, cela apporte beaucoup, **et cela a été financé par l'aide de l'UE** ». Si les coûts de diffusion sont trop élevés à la télévision, la diffusion pourrait se faire à la radio, ou sur internet par exemple.

²³ Plan de formation dont la mise en œuvre a été perturbée par le Covid-19 (annulation de la mission 2 sur place) et des grèves lors de leur dernière mission en 2021.

²⁴ Les dernières formations datant de 2021, un simple recyclage des formations proposées sur l'AB SSDN serait dans tous les cas indiqués.

4. Prévoir les mécanismes de communication et de coordination avec d'autres bailleurs/programmes/projets dans les projets d'AT et de jumelage financés par l'UE. L'objectif est d'éviter une duplication des financements ou des actions concernant un même domaine/secteur et d'augmenter les synergies d'action entre différentes sources de financement.

5. Afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour les projets, il est primordial que toutes les informations nécessaires soient mises à disposition du SCOPPD par toutes les parties concernées. Un calendrier de reporting incluant les modalités d'envoi d'informations (formats, fréquence, destinataires) devrait être inclus dans la stratégie de communication 2025-2030 afin de faciliter la production de points de situation ou des RAE.

4.4 Cluster #4 - Éléments transversaux

Conclusions

Il n'y a pas de résultats ou de produits spécifiques liés à l'intégration de la dimension de genre. Le programme a été conçu conformément aux principes des droits de l'homme, du principe "Ne laisser personne pour compte", de la durabilité environnementale et de l'inclusion des groupes socialement ou économiquement défavorisés. Néanmoins, en raison du peu d'attention accordée à ces questions dans le rapport, et sur la base des entretiens avec les bénéficiaires, il est évident que ces questions n'ont pas été beaucoup prises en compte dans les activités, hormis une activité à l'endroit des populations défavorisées qui reste encore à réaliser.

Enseignements tirés

Prise en compte de l'égalité des sexes et de l'inclusion transversale : le genre et l'inclusion transversale devraient être des éléments de la conception initiale du programme/projet, car elles font partie de la planification, du suivi et du processus d'évaluation, étant donné que ces considérations et d'autres considérations relatives aux droits de l'homme doivent être prises en compte dans les stratégies nationales et sectorielles.

Recommandations

1. Prévoir d'inclure les questions transversales dès la phase de design du programme, y compris la définition des indicateurs transversaux (genre/environnement/droits humains/digitalisation/pauvreté, etc.) avec précision des valeurs de référence, valeurs cibles, sources de vérification, etc. Même si leurs cadres de conception et de mise en œuvre sont cohérents, les interventions futures devraient être renforcées par une meilleure intégration des considérations liées au genre, en veillant au minimum à ce que les indicateurs essentiels soient ventilés par sexe lorsque cela s'applique.

2. Améliorer la prise en compte des spécificités du Territoire dans l'élaboration des initiatives futures. Pour le tourisme par exemple, axer plutôt la réflexion sur le développement d'un tourisme régional et s'inspirer des initiatives existantes sur les autres territoires français (ou étrangers) du Pacifique. Il faut s'appuyer sur les acquis de la SSDN afin d'ouvrir encore plus le Territoire sur l'extérieur (mettre plus en valeur les arts traditionnels, le musée en ligne, la coopération régionale, etc.).

4.5 Cluster #5 - Gestion

Conclusions

Aspects positifs :

- L'aide financière directe de l'Union Européenne a permis de lever d'autres cofinancements qui n'auraient pas pu être atteints sans l'investissement mis dans la SSDN. Ces co-financements sont

principalement ceux de l'Etat : le FEI, PIA (pour le THD, et l'UnWF à travers la caisse des dépôts et des consignations), l'aide du ministère de la santé pour la télémédecine, l'aide du ministère de la culture pour le bâtiment des archives, le CCT, le Fond d'Expérimentation à la Jeunesse (FEJ) pour les équipements du premier degré.

- La connexion fibrée permet des usages qui étaient impossibles avant.
- Équipements informatiques pour l'éducation (primaire et secondaire) permettant la mise en place de salles informatiques avec environnements de travail et contenus adaptés, de salles de visioconférence, et la participation à des projets alliant le numériques et d'autres domaines comme par exemple la santé.
- La formation des enseignants et des personnels de l'éducation aux Technologies de l'Information et de la communication (TIC).
- La montée en puissance de l'Université numérique de Wallis et Futuna (développement de formations labellisées organisées sur le Territoire). L'inauguration du campus connecté de l'Université numérique de Wallis et Futuna, la remise des diplômes de la première promotion du diplôme d'université Capacité en gestion des entreprises, et le lancement de nouveaux diplômes et la poursuite des actions menées pour offrir aux wallisiens et futuniens de nouvelles opportunités d'études et de formation.
- Équipements de visioconférence et de télémédecine pour la santé. L'e-santé avec le développement des téléconsultations, les conventions de partenariat ont été signées, la numérisation des dossiers des patients. L'ensemble des installations des « data center », destinées à accueillir le stockage des différentes données de l'agence de santé, sont également achevées et sont opérationnelles. L'agence de santé entend poursuivre la mise en service des équipements, assurer leur maintenance, former les personnels et signer de nouvelles conventions de partenariat pour améliorer le service télémédecine proposé par le Territoire.
- Réduction significative des délais administratifs pour le secteur privé.
- La dématérialisation totale des procédures des marchés publics ainsi que de la facturation (pièces soumises en ligne par les fournisseurs dans l'application Chorus) et des procédures de paiement est effective depuis fin 2020 sur le budget Etat.
- La mise en ligne du Système d'information géographique, outil d'aide à la décision et référentiels de données fondamentales pour les acteurs publics mais aussi privés notamment les patentés et les porteurs de projets.
- La numérisation des archives du territoire : un bâtiment dédié aux archives cofinancé par l'AFD permettra de disposer d'un espace dédié.
- Le projet de création du Fale des entreprises.
- La création d'un musée virtuel pour rendre accessible les contenus des musées métropolitains aux wallisiens et futunien et rendre accessibles sur le réseau « micro-folie » les créations de Wallis et Futuna.
- Gestion efficace du budget par le SCOPPD (pas de reliquats non utilisés).
- Dialogue entre parties prenantes du Territoire initialement bien établi et d'une manière générale bien soutenu : deux Comités de Pilotage (COFIL) et deux sessions de l'Assemblée territoriale par an, une dizaine de commissions à l'Assemblée territoriale par an, des réunions bilatérales SCOPPD/services (une fois par mois ou par trimestre en fonction des services) et des réunions Préfet/Secrétariat Général/SCOPPD/Services pour lever les points de blocage dans la réalisation de certains projets. Il est à noter cependant que le maintien de ces différentes réunions reste très tributaire des différents acteurs en présence, et que ces derniers changent régulièrement à Wallis et Futuna.

Des problèmes :

- Déploiement fibre inachevé (20% Futuna et 20% Wallis).
- Si le dialogue a été globalement bien établi dans la gestion de la SSDN, la fréquence des prises de décisions est apparue insuffisante à certains moments sur la durée de mise en œuvre du programme.
- Impact du Covid-19.
- Besoins de formation et d'accompagnement, de suivi.
- Budget insuffisant pour certains cas (déploiement fibre et projets entreprises, budgets dégressifs de maintenance).

Enseignements tirés

Le statut atypique du Territoire de Wallis et Futuna, remontant à 1961, et tout particulièrement ses spécificités foncières, représente aujourd'hui un frein aux actions de développement visant à la convergence de ce

territoire éloigné de la métropole. A cet égard, tout en respectant les particularismes locaux, les futurs programmes et initiatives devraient en tenir compte afin de sécuriser les investissements publics et privés.

Une approche fondée sur les besoins et faisant appel à divers outils, tels que l'aide budgétaire, l'AT et le jumelage devrait être appliquée dans la conception des futurs programmes/projets de l'UE.

La nécessité d'une approche inclusive. Plutôt que de concentrer le soutien sur un nombre limité d'institutions, il est essentiel de coopérer avec des institutions actives dans les mêmes domaines ou dans des domaines connexes. Cette approche inclusive a déjà été appliquée dans le cadre de la mise en œuvre de la SSDN et s'est avérée efficace pour étendre la portée des acteurs aux niveaux national et local. L'assistance fournie dans le cadre de l'AT s'est également avérée efficace. Toutefois, cette coopération doit être renforcée par une coopération stratégique à plus long terme dans le cadre, par exemple, de projets de jumelage.

Les actions ou projets critiques ou particulièrement complexes devraient faire l'objet d'un suivi particulier, via le biais d'une AMOA par exemple. Des fonds doivent être sécurisés pour permettre les enquêtes statistiques ou de suivi-évaluation nécessaires à l'évaluation des Programmes. Idéalement, les statistiques existantes doivent être revues afin d'inclure les aspects particuliers induits par le soutien de l'UE, dans l'idée d'assurer leur pérennisation au-delà des Programmes, via les politiques nationales, régionales ou territoriales.

Recommandations

1. Conserver la modalité d'appui budgétaire et combiner les outils d'AT et de jumelage²⁵ (cf. Annexe 13) en son sein via le budget d'aide complémentaire. Pour le futur AB pour le tourisme, l'enveloppe d'aide complémentaire prévue est de 400 000 €, elle pourrait être ventilée à hauteur de 60-70% pour de l'AT et 40-30% pour du jumelage. L'AT pourrait couvrir l'amélioration du système statistique du Territoire (important pour le tourisme), l'actualisation et le suivi du plan de GFP, le suivi des activités de la stratégie de communication. Analyser dans quelle mesure il serait envisageable de simplifier les procédures pour le décaissement des tranches (ce qui a été possible durant la crise Covid). Proposer au Territoire le recours à d'autres instruments comme le TAIEX²⁶ (budget additionnel à l'AB), sur base de besoins identifiés et en cohérence avec l'AB en cours (cf. Annexe 13).
2. Faire un audit externe régulier et ROM des projets (Monitoring axé sur les résultats), ce qui permettrait de mieux formuler un avis final sur l'efficacité de l'ensemble de l'aide de l'UE. Il faudrait également prévoir l'évaluation à mi-parcours des programmes, même en cas de décalage de leur exécution (COVID pour la SSDN), et sanctuariser un budget pour les études statistiques permettant d'évaluer les indicateurs d'impact des programmes.
3. Les capacités des parties prenantes devraient être encore renforcées. Une analyse des besoins de renforcement de capacités doit être effectuée en début de programme et pourra se faire sous forme d'AMO, d'AT, de recrutement ponctuel ou pérenne par le Territoire. Associer des indicateurs de formation à des tranches variables selon les actions des programmes. Le soutien d'experts de ou recrutés par l'UE reste nécessaire et devrait être fourni dans le cadre de la mise en œuvre des futurs programmes de l'UE, a minima sur certaines actions jugées comme spécialement critiques et/ou complexes.
4. Revoir/adapter ou créer les/des questionnaires d'enquêtes statistiques afin de pouvoir mesurer les effets ou l'impact des programmes d'aide dont bénéficie le territoire, et incorporer dans les enquêtes récurrentes (budget des familles ou recensement), les éléments pertinents pour en mesurer les effets à Long terme (applicable immédiatement notamment pour l'AB tourisme qui est en cours de formulation).
5. Améliorer la gestion des ressources humaines au sein des différents services pour essayer notamment d'atténuer les effets de la rotation des personnels. Organiser des formations pour mettre en place

²⁵

<https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/glossary/twinning.html#:~:text=Le%20jumelage%20est%20un%20moyen,des%20pays%20partenaires%20ou%20b%C3%A9n%C3%A9ficiaires>

²⁶ https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/funding-and-technical-assistance/taix_en?prefLang=fr
<https://sgae.gouv.fr/sites/SGAE/accueil/a-propos-du-sgae/missions/point-de-contact-national-jume-1.html>

les compétences techniques nécessaires à la pérennisation des actions mises en œuvre et à la gestion du changement. Associer des indicateurs de formation à des tranches variables selon les actions des programmes.

6. Définir, en accord avec le Bureau des PTOM à Nouméa, les mécanismes de prises de décisions et de suivi de la mise en œuvre du Programme et les modalités du dialogue politique UE/Territoire (fréquence des COPIL, fréquence et canaux de communication entre le Bureau des PTOM et la Préfecture, les élus) afin qu'ils soient maintenus tout au long du programme, même en cas de changement d'intervenants.

7. Définir, au sein du Territoire, les mécanismes de prises de décisions et de suivi de la mise en œuvre du Programme (mise en place et fréquence de comités techniques ou de suivi, de réunions SCOPPD/services ou de réunions SCOPPD/Préfet/SG/Services ; modalités des relations entre le COPIL, les élus, la Préfecture et le SCOPPD) afin qu'ils soient maintenus tout au long du programme, même en cas de changement d'intervenants.

8. Prévoir une collaboration ponctuellement renforcée lorsqu'il advient un changement d'interlocuteur « majeur » durant la mise en œuvre des actions (changement de président/e de l'Assemblée territoriale, changement de Préfet/e par exemple) afin de garantir la continuité de la volonté politique et le soutien constant des parties prenantes des programmes en cours.

9. Développer la capacité à réagir en situation de crise : la pandémie de Covid-19 a souligné l'importance de la numérisation et de la professionnalisation du personnel. Dans une situation aussi imprévisible, la coopération de tous, y compris l'UE, les Etats membres, en particulier la France et les autorités de Wallis et Futuna, est nécessaire pour surmonter les difficultés. Des plans d'urgence devraient être développés dans les futurs programmes de l'UE.

10. Garantir la disponibilité/fiabilité des données pour suivre l'avancement des projets. Définir des indicateurs clairs, compréhensibles par le grand public et permettant de suivre en temps réel la production et les résultats à court terme, ainsi que l'impact à plus Long terme sur l'économie et la société. Garantir la disponibilité des données sur les résultats et les impacts au-delà de la durée de vie des projets.

11. Différencier l'impact au niveau micro et macro et veiller à ce que les indicateurs d'impact aillent bien au-delà de l'amélioration de la capacité des institutions bénéficiaires (niveau micro) et saisissent un impact plus systémique.

5. Annexes

Annexe 1 : Termes de référence de l'évaluation.

Annexe 2 : Noms des évaluateurs (les CV peuvent être présentés, mais résumés et limités à une page par personne).

Annexe 3 : Méthodologie d'évaluation détaillée, y compris : la matrice d'évaluation ; les options retenues ; les difficultés rencontrées et les limites ; détail des outils et analyses.

Annexe 4 : Réponse détaillée par critère de jugement.

Annexe 5 : Matrice d'évaluation avec données collectées et analysées par indicateur (QE/JC)

Annexe 6 : Matrices logiques/cadres logiques du ou des programmes d'appui budgétaire (planifiées/réelles et améliorées/mises à jour).

Annexe 7 : Carte (s) géographique (s) pertinente (s) où le ou les programmes d'appui budgétaire ont eu lieu.

Annexes 8.1, 8.2, 8.3 : Liste des personnes/organisations consultées.

Annexes 9.1, 9.2, 9.3 : Questionnaires (structuré et semi-structurés).

Annexe 10 : Réponses au questionnaire semi-structuré général.

Annexe 11 : Matrice du cadre logique du Programme d'AB à la SSDN.

Annexe 12 : Note détaillée sur l'objectif n°1 : accès au THD.

Annexe 13 : Note synthétique d'information sur les instruments jumelage et TAIEX de l'UE.